

DEBAT PUBLIC SUR LE PROJET DE STOCKAGE SOUTERRAIN DE GAZ NATUREL DE SALINS DES LANDES

SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE, le 19 janvier 2012

Salle de Burry – Voie Romaine – 40230 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE

Nombre de participants : 210 personnes en salle, et 60 personnes à l'extérieur

Durée de la réunion : 3 h 07

Claude BERNET

Mesdames, Messieurs, nous allons commencer puisqu'il est 20 heures 10, je vois quelques personnes debout et je m'en inquiète. Essayez tout de même de voir s'il ne reste pas quelques chaises libres au milieu, les hôtessees sont prêtes à vous placer.

Et je suis désolé de préciser que l'on ne pourra pas accueillir plus de 50 personnes debout, nous devrons – pour des raisons de sécurité, nous limiter à 50, ce sont les règles.

On me dit par ailleurs qu'il y a des gens garés devant la caserne des pompiers...sur leurs parkings. Merci de faire le nécessaire au cas où il y aurait une difficulté ce soir à Saint-Vincent-de-Tyrosse, nous serions responsables.

Mesdames et Messieurs, je vais entamer cette réunion en tant que Président de la Commission particulière du débat public (Cpdp) constituée pour ce projet. Vous avez devant vous une partie de la Commission, nous sommes cinq normalement, il nous manque un de nos collègues qui s'appelle Jean CRESPON, ingénieur, il nous a demandé de l'excuser, il est à l'étranger ce soir. Les trois autres membres sont présents, à savoir Claire de LOYNES, qui est une spécialiste de la communication, qui animera d'ailleurs une partie de la réunion ce soir, Marie-Bénédicte AGUILA qui est une juriste et Sylvie CLARIMONT qui est géographe à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour. Cet ensemble de cinq personnes constitue la commission particulière du débat public, laquelle a pour mission, d'abord de préparer le débat, ce que nous avons fait depuis le mois de juin, ensuite de le tenir, de l'organiser et ce que nous faisons avec le concours d'opérateurs professionnels, notamment les Sociétés CAMPARDOU et CDV de Toulouse qui prennent en charge les relations avec la presse, de l'édition et de événementiel ; enfin, la Commission aura aussi pour mission, mission plus délicate que tout ce qui précède, de faire le compte-rendu du débat, de délivrer un rapport.

Lorsque la Commission nationale du débat public (Cndp) a été saisie par EDF au mois d'avril, dans le cadre de la loi de 2002, article L121 et suivant le code de l'environnement, elle a immédiatement pensé que ce projet, par son importance, méritait l'organisation d'un débat public. Ce débat public, lancé le 20 octobre, après une organisation du printemps et de l'été, prendra fin le 31 janvier 2012. J'insiste particulièrement sur cette date de clôture du 31 janvier : quand on dit le débat clos cela signifie non seulement la fin des réunions publiques mais également que nous n'accueillons plus de contribution, ni d'avis, ni de question. Il y aura une nouvelle phase de concertation sur un autre mode dont on va peut-être parler, mais la commission du débat public termine son travail sur le terrain le 31 janvier et rend son rapport le 31 mars, lequel sera assorti d'un commentaire par le Président de notre Commission nationale dont nous dépendons. Ce commentaire s'appelle le bilan.

Nous publierons à la fois le bilan et le compte-rendu comme nous avons publié jusqu'à présent tout ce qui s'est dit ou écrit dans le cadre de ce débat.

Après quoi le maître d'ouvrage disposera d'une période de trois mois, c'est-à-dire jusqu'au 30 ou 28 juin vraisemblablement pour formuler de façon assez solennelle, au sein de son conseil

d'administration, les éléments qu'il tire du débat public et du bilan et quelle suite il compte donner au projet.

Ce qu'on peut dire jusqu'ici de ce débat, c'est qu'il a été bien suivi par une population qui s'est informée. Ce soir, nous faisons salle comble, je dirais que j'ai même une certaine inquiétude quant à notre densité. Ce fut généralement le cas, sauf peut être deux fois comme la réunion dans l'agglomération dacquoise où nous avons laissé quelques sièges vides.

Globalement le débat a soulevé de l'intérêt, on comprend pourquoi. A la date d'aujourd'hui, on a comptabilisé 1 100 personnes dans les sept premières réunions. Ce soir, nous serons plus de 200 puis il y aura la réunion de clôture à Habas, près de Pouillon, dans la Communauté de communes du Pouillonnais, jeudi 26 à 20 heures.

Donc, du monde aux réunions, du monde également sur Internet. Aujourd'hui, nous sommes largement à plus de 300 questions, dont 60 % ont reçu réponses. Certains s'inquiètent d'obtenir une réponse avant la clôture, je peux les assurer que toutes les questions recevront une réponse argumentée, même si les allées et venues entre le maître d'ouvrage et nous mêmes prend du temps, mais c'est pour la bonne cause, nous nous assurons que celle-ci est complète et satisfaisante. Pour celles qui tomberont entre le 28 et le 31 janvier, le site continuera à fonctionner pour la consultation (il sera fermé aux nouvelles questions et avis le 31 janvier à minuit), et il y sera répondu.

Donc, environ 300 questions. Aujourd'hui plus de 150 avis, le nombre de questions diminue, le nombre d'avis augmente, c'est l'évolution habituelle du débat. Nous avons reçu des contributions sous forme d'avis assez élaborés. Parmi elles, les contributions importantes du Maire de Dax sur les problèmes du thermalisme, du Maire de Magescq, et d'un certain nombre de personnes privées.

Quant aux cahiers d'acteurs, nous en avons cinq cahiers pour l'instant mais plusieurs sont annoncés, cela devrait nous mener au moins dix. Ils émanent souvent d'associations déjà existantes ou d'associations qui se sont constituées à l'occasion du débat. D'ailleurs, une contribution vient de tomber à la Commission, elle n'est pas encore sur le site Internet et pas encore publiée, c'est la contribution n°20 qui émane du comité économique, social et environnemental régional (CESER), c'est-à-dire cette autre assemblée de la Région, en plus du Conseil régional, l'assemblée consultative, économique, sociale et environnementale.

Avant de finir, je voudrais citer deux événements qui se sont produits lors de ce débat pour vous raconter un peu ce qui s'est passé.

Le premier est la visite que nous avons organisée à Manosque dans les Alpes-de-Haute-Provence, à 80 kilomètres au nord d'Aix-en-Provence, sur un site géré par une société étrangère à EDF, soit « Géométhane ». Il s'agit d'un site déjà ancien comportant le stockage d'un certain nombre de produits dont un stockage de gaz en dôme de sel. Celui-ci est donc relativement comparable à celui projeté par le maître d'ouvrage. Cette visite s'est déroulée mardi dernier, 10 janvier. Nous y avons invité des personnes ou des représentants d'associations ayant pris particulièrement part au débat, lesquels ont pu poser toute une série de questions à leurs homologues Manosquins et à l'exploitant. Nous avons en effet réussi à faire venir aussi bien des responsables associatifs que, par exemple le Maire et le Conseiller général.

Deuxième événement, plus anecdotique mais sympathique, le collège de Pouillon nous a proposé sa participation au débat. Madame de LOYNES est intervenue ce matin dans une classe de Troisième qui a travaillé avec son professeur sur la démocratie participative. Les élèves devaient à la suite de cela élaborer un cahier d'acteurs. Cette contribution scolaire au débat public est symbolique.

Donc, un débat assez riche jusqu'ici, qui touche à sa fin.

Mais je veux ajouter un point important : il faut avoir à l'esprit qu'un débat public, dans la vie d'un projet, ce n'est qu'une étape. Elle a son importance, mais elle n'est qu'un moment dans la vie du projet. Au-delà du débat public - nous en parlerons à Habas, jeudi prochain, lors de la réunion publique - il y aura, si le maître d'ouvrage décide de continuer son projet, il y aura des procédures de concertation qui ne seront plus sous la responsabilité d'une Commission particulière du débat public. Nous, disparaîtrons, même si celles-ci seront suivies d'un peu plus loin par la Commission nationale du débat public.

A Habas, nous commencerons à réfléchir sur les modalités de cette concertation. Cette disposition est prévue par la loi. Elle stipule que lorsqu'un projet a été soumis à débat public, il reste soumis à une concertation organisée par le maître d'ouvrage jusqu'à la fin de son exécution. J'en terminerai là sur l'organisation générale du débat.

Enfin, avant de passer la parole au maître d'ouvrage dont la délégation est dirigée par Monsieur Michel BELLEC, directeur des Infrastructures Gaz à EDF, je voudrais simplement vous dire – sans vouloir faire de publicité particulière à votre quotidien régional, qu'outre les ressources du site Internet de la Commission, les grands traits de ce débat ont été régulièrement rapportés et commentés dans le journal Sud-Ouest.

Claire de LOYNES

Il y a énormément de monde dehors, donc on ouvre les fenêtres...

Claude BERNET

Donc, on a du monde dehors... qui va suivre par la fenêtre.

Si vous voulez bien, on revient à notre débat. On ne se laisse pas trop distraire et on revient au fond. Puisque nous n'avons que trois heures, nous voudrions passer l'essentiel du temps à entendre vos positions et répondre.

Donc, c'est un débat public, mais on respecte les règles de sécurité qui ont été posées en France à partir de 1971. Nous avons pris... Nous voulions faire une réunion à Saint-Vincent-de-Tyrosse, nous avons pris la salle qui convient à Saint-Vincent-de-Tyrosse.

(Chahut)

Claude BERNET

Et je remercie la Municipalité de Saint-Vincent-de-Tyrosse de nous avoir accueillis.

Bien ! Alors, les grands traits du débat rapidement. S'il vous plaît, je ne peux pas parler dans le brouhaha.

Premièrement, le projet a été examiné dans le cadre de la stratégie énergétique, celle d'EDF d'une part ; celle de la France, de la République française, au sein de l'Union européenne d'autre part, et notamment, dans ses liens avec la politique des énergies renouvelables. Nous allons y venir, tout simplement pour dire que dans ce projet, la Commission ne s'est pas contentée des modalités de détail, elle l'a replacé dans son cadre plus général.

Deuxièmement, ce projet a été considéré par rapport à l'ensemble de la stratégie de votre territoire, et même à ce territoire – comme vous le précisez dans vos questions, vos inquiétudes et vos refus – qui a une vocation résidentielle et également, une vocation touristique. Ce dernier élément a été notamment souligné par un certain nombre de maires ; ensuite, une vocation thermale, bien connue, sujet développé lors d'une réunion spécifique ; une vocation agricole connue de la France entière pour la qualité de ses produits ; une vocation halieutique, je parle de la pêche maritime ; enfin une vocation forestière, laquelle au-delà de l'exploitation du bois s'implique fortement dans la défense contre l'incendie. La réunion de Saint-Vincent-de-Tyrosse sera en partie consacrée aux points de vue des sylviculteurs et de la DFCI. Dans les Landes, il est exclu de ne pas laisser de place à ces questions. Pour ce qui est de la sécurité du site et des conduites, c'est un sujet très largement abordé. EDF a été amené à fournir un grand nombre de réponses sur ces questions-là : la sécurité de l'équipement lui-même, c'est-à-dire les forages ; la sécurité des saumoducs, les diverses conséquences, par exemple, sur les valeurs immobilières. Et puis, une très grande partie du débat a été consacrée à l'insertion du saumoduc dans ce qu'on pourra appeler les espaces sensibles terrestres, sachant que ce département a l'immense privilège, mais en même temps un privilège qu'il faut gérer d'être

détenteur d'espaces tout à fait remarquables, je pense notamment à la Vallée de l'Adour et de ses affluents ; et je pense aussi, bien sûr, aux dunes et à l'espace littoral.

Et dernier point, je suis extrêmement rapide mais c'est pour vous broser un tableau général et passer ensuite la parole au maître d'ouvrage, le problème des rejets en mer a été évoqué à la fois sous l'angle de la salinité et sous l'angle de la composition chimique de ces rejets. Voilà ce que le débat a permis de traiter aujourd'hui, sur un très grand nombre actuellement, 21 heures de réunions, nous en aurons vingt-quatre ce soir.

Et donc, maintenant, si vous me le permettez, je passe la parole à Monsieur BELLEC qui va nous présenter avec son équipe le projet. Après quoi Madame De LOYNES animera la partie questions-réponses. Enfin, il y a une question préjudicielle ?

(Passage inaudible, sans micro)

Claude BERNET

Alors, nous avons installé à l'extérieur des baffles pour pallier l'exiguïté de la salle compte tenu d'une affluence nouvelle. Excusez-moi, Monsieur BELLEC, deux minutes. Une question matérielle : nous avons bien des micros baladeurs. Je rappelle que pour toute prise de parole, il vous faut demander un micro. Tout simplement parce que nous restituons via notre site l'intégralité du débat afin que tous les riverains soient informés et de l'organisation du débat, et de la teneur du projet, et des questions posées assorties de leurs réponses. C'est le verbatim. La personne en charge de la transcription ne pourra pas rendre compte des questions ou interventions faites hors micro. Je répète donc pour tout le monde que ce Monsieur a demandé à Monsieur BELLEC : « comme tout le monde connaît le projet, que M. Bellec soit plus court » Voilà ! Merci.

Intervenant

Non, pas tout le monde, effectivement.

Claude BERNET

Je le conçois, pas tout le monde, les personnes de Saint-Vincent-de-Tyrosse ont droit à leur présentation du projet.

Michel BELLEC

Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs ! J'ai bien entendu, Monsieur, votre remarque. Nous l'avions d'ailleurs avec mon équipe, anticipée et prise en compte. Effectivement, ma présentation sera plus courte que les précédentes.

Toutefois, par respect pour les habitants de Saint-Vincent-de-Tyrosse, nous allons quand même expliquer ce qu'est le projet en privilégiant les questions qui sont revenues le plus souvent. Ainsi vous aurez plus de temps pour réagir à cette synthèse que nous avons faite des questions déjà posées lors de nos sept précédents débats. Ceci, c'était pour répondre à la question de Monsieur. Est-ce que vous m'entendez bien ? Cela raisonne... D'accord !

Avant de vous présenter avec mon équipe notre projet, j'ai juste deux points d'introduction.

D'abord, mon équipe : je m'appelle Michel BELLEC et suis en charge au sein du groupe EDF des infrastructures gaz, de leur développement et de leur exploitation. Lorsque le groupe EDF m'a confié la charge de développer ce projet, j'ai composé une équipe qui rassemble d'une part, nos experts en stockage souterrain, qui ont une expérience du développement de ce type d'installation, non seulement en France, mais dans d'autres pays européens, d'autre part, j'ai souhaité élargir et préciser notre connaissance de ce territoire des Landes. Pour ce faire, nous nous sommes entourés

de collègues en contact régulier avec les Landais au sein de la direction régionale EDF, il s'agit de nos collègues qui exploitent les réseaux d'électricité de votre Région et qui vous servent vous, en tant que clients d'EDF. Aussi cette équipe mixte a-t-elle pu, depuis trois mois, au fil des débats et de vos nombreuses remarques et questions, progresser dans une meilleure connaissance du cadre de ce projet. Vos avis nous sont précieux car ils éclairent précisément les interrogations que nous nous posons dans nos premières approches et nos premières investigations et études. J'aurai l'occasion d'ailleurs d'en dire quelques mots lors de certaines questions qui viendront plus tard.

Le deuxième point, consiste en les grandes lignes de ce projet depuis le moment où nous l'avons démarré il y a trois ans jusqu'à son éventuelle mise en exploitation, en 2020. Trois ans, cela veut dire que nous avons déjà pu le *maturer*. Nous en avons maintenant une meilleure connaissance, nous avons lancé ce qui nous apparaît être les études les plus importantes, elles nous ont permis de déclarer ce projet intéressant et techniquement possible, et cela dans la perspective d'un projet qui reste à l'étude. Aucune décision n'est encore prise au sein de l'entreprise. Pourquoi cela ? Parce que nous avons conscience qu'il doit avoir une acceptabilité au niveau de la Région bien sûr, et également au niveau des pouvoirs publics. Ceux-ci décideront en fin de compte – comme pour tous les projets qui touchent l'énergie – si notre manière de mener ce projet correspond aux attentes de votre Région puisqu'il s'agit de votre territoire, mais évidemment, il sera aussi considéré en tant que projet d'envergure nationale, ce projet de stockage souterrain de gaz naturel a pour finalité un raccordement au réseau interconnecté national. C'est bien un projet d'intérêt national.

Cette phase de débat public avec ses réunions, comme celle de ce soir, est pour nous un apport important pour notre réflexion. Tout ce qui sera exprimé, d'abord comme vous le savez, est enregistré et donne lieu à la transcription d'un verbatim mis à la disposition de chacun sur le site Internet créé par la Commission particulière du Débat Public. Pour nous tous, c'est aussi un gage de transparence qui nous permettra par la suite d'avoir plus de sérénité au moment de prendre la décision de continuer ou pas à ce projet. Voilà les deux points que je voulais vous rappeler en introduction.

Maintenant, nous allons vous décrire ce projet à deux voix avec mon collègue Grégoire RICHEZ, qui est en charge du porte-parolat technique. Je commencerai par vous en présenter les enjeux et Grégoire RICHEZ rentrera dans le détail du projet, en insistant sur ce qui vous intéresse particulièrement, à savoir les conséquences de ce projet sur votre environnement et votre cadre de vie.

Concernant les enjeux, il ne nous a pas échappé que, s'agissant de gaz naturel, certains d'entre vous se posent la question : mais pourquoi faut-il encore créer un stockage de gaz naturel aujourd'hui, en France, et spécialement ici dans les Landes ? Il se trouve que l'industrie du gaz naturel - qui est un des éléments de l'industrie énergétique en France - est une industrie en développement. Et pourquoi ? Parce que c'est une industrie relativement jeune, elle a démarré à peu près il y a 30 ans et s'est considérablement développée. Certes, c'est une énergie fossile, donc avec des rejets de CO₂ dans l'atmosphère, rejets peu souhaitables, j'en conviens. Néanmoins, je tiens à faire remarquer que le gaz naturel est la moins polluante des industries fossiles, comparé au charbon ou comparé au fioul. De plus, je reviendrai sur ce point, c'est celle qui est la plus efficace en substitution et en complément des énergies renouvelables, un domaine que le pays, et nous-mêmes EDF, avons commencé à développer et voulons poursuivre dans les décennies à venir. Le point, c'est que l'industrie de gaz naturel va continuer à se développer autant pour des questions du chauffage de nos maisons que pour l'industrie qui développe finalement notre tissu industriel français. Ceci est capital en ce moment, on le répète, la France doit garder son industrie et pour que la France garde son industrie, il faut qu'elle soit compétitive au niveau de l'énergie : le gaz naturel joue notamment un rôle essentiel. La consommation de gaz naturel est en augmentation forte. Pour vous donner quelques chiffres, elle est passée d'un rapport de 1 à 4 ces 30 dernières années, et elle continuera à croître. Il nous faut donc développer des infrastructures. On a donné ici l'illustration du développement d'infrastructures tel le terminal de regazéification de gaz naturel de Dunkerque, un

investissement de l'entreprise EDF décidé récemment. On a également besoin de mettre en place des stockages de gaz naturel.

Pourquoi faut-il stocker le gaz naturel ? Parce que la France ne dispose pratiquement plus de gaz naturel sur son territoire. Il existait une réserve importante pas très loin d'ici à Lacq, mais elle est quasiment en voie d'épuisement. Il faut donc importer cette énergie. Le gaz naturel est importé en France de façon régulière tout au long de l'année à partir de 5 points d'arrivée : un dans l'Est, c'est essentiellement le gaz russe ; deux dans le Nord, qui viennent de Hollande, et enfin de Norvège. Par ailleurs, nous disposons également de deux arrivées par des terminaux méthaniers pour l'instant, il y en aura trois bientôt : un à l'Ouest, à Montoir-de-Bretagne, près de Saint-Nazaire et un au Sud, à Fos. Voilà comment le gaz naturel qui vient de l'étranger arrive sur le territoire français, de façon continue le long de l'année.

En prévision d'une consommation hivernale beaucoup plus importante que la consommation estivale, il y a nécessité d'un stockage saisonnier de ce gaz naturel. C'est la première raison de la nécessité d'un stockage.

La deuxième raison, c'est un souci d'indépendance par rapport à nos sources d'approvisionnement, il faut que nous ayons - et c'est d'ailleurs une obligation de la loi - une certaine réserve annuelle en lien avec notre consommation de gaz naturel, ceci afin d'assurer notre indépendance d'approvisionnement vis-à-vis des pays qui nous le vendent.

Et puis, il y a une troisième raison : être capable de flexibilité dans le cadre d'une évolution vers plus d'énergies renouvelables, les stockages de gaz en cavités salines permettront cette flexibilité pour la mise en service rapide des centrales en complémentarité des énergies renouvelables. C'est pourquoi, sur cette illustration commentant nos besoins de stockage de gaz naturel, nous avons mis une photo de panneau photovoltaïque, et une usine qui fabrique de l'électricité à partir du gaz : je le disais tout à l'heure, en fait, l'investissement dans un stockage de gaz naturel en cavités salines est un complément naturel et indispensable au développement de l'énergie renouvelable.

Certes, cela peut apparaître paradoxal. Vous vous dites : « Pourquoi une entreprise comme EDF, qui dit qu'elle investit dans les énergies renouvelables, va également investir dans une installation de gaz qui est de l'énergie fossile ? » Il se trouve que, investir dans l'énergie renouvelable, que ce soit le photovoltaïque ou l'éolien, dans les deux cas ce sont des énergies par nature intermittentes. Le gaz vient en soutien à cette intermittence à l'aide de centrales thermiques qui puissent démarrer à la demande. Et les centrales thermiques capables de démarrer à la demande, qui sont les moins polluantes et les moins complexes en mode de fonctionnement et les moins lourdes en termes d'investissement, ce sont les centrales thermiques, lesquelles fonctionnent avec du gaz naturel. Pour les faire fonctionner sans délai, il faut des stockages qu'on appelle « des stockages rapides », les stockages de gaz en cavités salines, celui qui est à l'étude dans les Landes. Nous en avons des exemples en France, à Tersanne, à Etrez puis celui de Manosque que le président BERNET vient d'évoquer. La CPDP a organisé une visite sur ce site pour que les représentants d'association et autres personnes, parfois très critiques, aient l'occasion de voir ce qu'est un stockage en cavité saline.

Alors, pourquoi le stockage de gaz naturel en cavités salines ? Parce que le sel a des particularités très intéressantes. D'abord, il est étanche au gaz, c'est-à-dire que l'on dispose d'une couche extrêmement hermétique. Ensuite, il est résistant aux variations de pression, il permet des remontées et descentes en pression jusqu'à 200 bars par exemple, donc on peut diviser le volume de gaz par 200 bars et le sel résiste à ces variations de pression. Enfin, il est soluble dans l'eau, donc si on amène de l'eau, on le sait bien tous, celle-ci dissout le sel. Donc, à partir de dômes de sel, il est possible de créer des cavités qui, une fois évidées de leur sel, peuvent accueillir du gaz naturel. On pourra à la fois injecter puis soutirer quand nécessaire. Et chacun comprend bien que du gaz naturel qui est déjà dans le sous-sol lorsqu'on l'extrait, on puisse le remettre en sous-sol pour le stocker. C'est tout de même ce qu'il y a de plus naturel. Et c'est d'ailleurs la seule façon de le faire, compte tenu des quantités importantes à mettre en œuvre.

Un dernier point sur le stockage de gaz en cavités salines. Cela n'a rien à voir avec le stockage de gaz en nappe aquifère, dans ce cas là le gaz se retrouve prisonnier dans des roches poreuses et il peut être en contact avec l'eau. Or, lorsque l'on stocke du gaz naturel en cavités salines, il n'y a jamais de contact avec l'eau. Je le souligne d'autant plus que c'est une question essentielle dans votre région, en particulier à Pouillon où l'on est proche de Dax et de sa région dont l'industrie qui a fait sa notoriété en France est le thermalisme.

Donc, voilà ce que je voulais dire au niveau des enjeux : à la fois la nécessité pour l'indépendance énergétique de la France et le maintien de sa compétitivité de développer le gaz naturel et ensuite cette particularité qu'il offre, à savoir la flexibilité de l'industrie de gaz naturel des stockages de gaz en cavités salines. Sans compter qu'il vient en complémentarité – et donc permet d'engager aujourd'hui - des investissements importants dans les énergies renouvelables.

Maintenant, nous allons passer à la présentation du projet proprement dit, de ses conséquences sur le développement et le cadre de vie. Pour répondre à Monsieur, on va se centrer justement sur les questions qui ont pu être posées dans les sept précédents débats, et ensuite, nous sommes là pour répondre à vos questions.

Claire de LOYNES

Avant que Grégoire RICHEZ ne prenne la parole, je voulais signaler au propriétaire de la Peugeot 206 5890 RP40 que ces phares sont allumés.

Grégoire RICHEZ

Mesdames, Messieurs, bonsoir !

Le projet tel que je vous le présente ce soir, est issu des premières études qu'a pu mener EDF, et bien sûr, il sera modulé, adapté pour prendre en compte à la fois les conclusions de ce débat public, mais aussi celles qui seront issues de la concertation que nous souhaitons mettre en œuvre après ce débat, et enfin, celles des études que nous serons amenés à développer. Est déjà prévu un deuxième forage exploratoire. In fine, il y aura les autorisations administratives que nous devons demander.

Alors, pourquoi venir développer un projet de cette nature dans les Landes ? Vous avez devant vous une carte de France qui représente les zones où on peut trouver du sel dans le sous-sol. En vert clair, vous voyez apparaître les zones où le sel est profond dans le sol et, à certains endroits, le sel est remonté vers la surface pour créer des dômes dans le sous-sol, ce sont les taches vert foncé que vous voyez sur la carte. On trouve du sel en Lorraine, dans le Jura, et dans la vallée du Rhône. Et comme il vous l'a déjà été indiqué, il existe déjà en France des stockages de gaz en cavités salines : sur la carte, ils apparaissent fléchés en rouge : à Etrez, à Tersanne et à Manosque où une visite a eu lieu il y a une dizaine de jours.

Partant de ce constat, EDF a engagé les premières études et a sollicité, puis obtenu, un permis de recherche pour pouvoir mener les travaux exploratoires. Ce permis de recherche, vous en voyez le périmètre sur la carte, périmètre violet, il couvre quatre diapirs, quatre dômes de sel dans le sous-sol, ceux de Magescq au nord-ouest, Bénesse Saint-Pandelon au sud, Bastennes-Gaujacq au sud-est et Téthieu à l'est. Nous avons volontairement exclu l'agglomération de Dax de ce permis de recherche, c'est pour cela que vous avez une zone hachurée en rouge au centre. Et c'est grâce à ce permis de recherche qu'EDF a pu accroître sa connaissance du sous-sol, notamment, en réalisant en 2010 un forage exploratoire, qui a eu lieu sur la Commune de Pouillon en utilisant temporairement un terrain d'environ 1 hectare, remis à son état initial à la fin des travaux comme vous le montre la photo de droite. Ce forage a permis de confirmer la présence de sel dès 200 mètres de profondeur ; et nous avons foré jusqu'à 2 000 mètres environ. Ce sont près d'un millier d'échantillons que nous avons prélevés en vue d'analyses par différents laboratoires. Ces échantillons ont une forme cylindrique assez allongée, vous en voyez là sur la table un extrait. Grâce à ces échantillons nous avons pu déterminer les caractéristiques du sel, et ce sont ces caractéristiques qui nous permettent

de confirmer la faisabilité en toute sécurité d'un stockage de gaz en cavités salines dans ce dôme de sel. Nous avons prévu dans quelques mois un deuxième forage de même nature, qui sera réalisé à quelques centaines de mètres du forage initial, afin d'avoir une connaissance précise des formes du diapir et de vérifier si les caractéristiques du sel sur la distance sont conformes aux premières analyses. C'est sur la base de nos premières études et du premier forage que nous avons pu déterminer les caractéristiques du stockage que nous envisageons. Devant vous, vous avez une vue aérienne des communes de Pouillon et de Mimbaste. Les tirets jaunes indiquent la limite de ce dôme de sel reportée au niveau de la surface.

Pour les installations de stockage, nous aurions besoin de venir occuper au sol, une surface d'environ une trentaine d'hectares (laquelle correspond à peu près à la tache blanche) qui serait située à l'intérieur du périmètre orange. Le périmètre orange ici représenté est plus grand, il fait une centaine d'hectares. Je vous invite tout de suite à constater que l'aire potentielle d'implantation de ce stockage est éloignée de toute habitation existante.

Les premières études géologiques que nous avons menées nous permettent d'envisager de réaliser une douzaine de cavités, ce chiffre devrait être précisé ultérieurement, et chacune de ces cavités serait réalisée à plus de 1 000 mètres de profondeur et éloignées les unes des autres. Chacune de ces cavités aurait un volume d'environ 400 000 mètres cubes, c'est-à-dire l'équivalent d'un cylindre d'à peu près 200 mètres de haut sur 50 mètres de diamètre. Et puisque le gaz stocké dans ces cavités serait sous pression, c'est un volume utile de gaz d'environ 600 millions de mètres cubes qui pourrait être ainsi stocké dans le cadre de ce projet. Pour vous donner un ordre de grandeur, cela correspond à la consommation d'une agglomération de 750 000 habitants, soit une agglomération légèrement plus petite que celle de Bordeaux.

Alors, si on continue à zoomer sur ce à quoi pourrait ressembler l'installation, vous avez une représentation des installations en surface pour un tel stockage. Je ne vais pas rentrer dans le détail de cette installation, sachez simplement que pour être stocké, comme nous l'avons mentionné, le gaz devrait être comprimé et qu'en retour, le gaz, lorsqu'il ressortira des cavités par les têtes de puits que vous visualisez au centre de l'illustration, ce gaz sera détendu et sera traité pour être asséché.

Intervenant

Pourquoi pas de détail pour les installations ?

Claude BERNET

Attendez, vous n'avez pas la parole, la parole est à l'orateur et à lui seul.

(Chahut, discussion hors micro)

Claude BERNET

Ecoutez, écoutez... !

(Chahut, discussion hors micro)

Claude BERNET

Monsieur, il y a un certain nombre de personnes qui assistent à une réunion pour la première fois, elles ne connaissent pas le projet... elles ont droit à cet exposé. Je vous demande de ne pas interrompre l'orateur, cela ne fait que nous retarder. Par contre, vous pourrez ensuite poser toutes les questions que vous voudrez. Monsieur RICHEZ, vous avez la parole.

Grégoire RICHEZ

Ces installations de stockages seront reliées au réseau national de transport de gaz pour pouvoir assurer les mouvements de gaz. Le schéma que vous voyez là est une vue assez typique, je vous invite à constater que c'est une installation qui est relativement modulaire et qui peut ainsi s'insérer dans le paysage. Les personnes qui ont pris part à la visite sur le site de Manosque ont pu le constater.

Quant à la création des cavités pour le stockage de gaz, elle se fera par injection d'eau. Le schéma projeté devant en indique les différentes étapes. Dans un premier temps, un forage à plus de 1 000 mètres est réalisé et ce forage est rendu étanche aux terrains environnants par des cuvelages et des cimentations. Ensuite, commence l'opération dite de lessivage, c'est l'opération par laquelle on va venir dissoudre le sel. De l'eau est introduite dans le puits, et elle va progressivement dissoudre le sel et dans le même temps l'eau chargée en sel est évacuée de façon à assurer une circulation permanente jusqu'à obtention du volume prévu. Lorsque la cavité a atteint les dimensions souhaitées, elle fait l'objet de tests complémentaires avant que ne soit réalisée la première mise en gaz. Du gaz introduit sous pression va venir chasser l'eau chargée en sel, la cavité est alors intégralement remplie de gaz.

Vous aurez compris que pour réaliser ces opérations de lessivage des cavités, nous aurons besoin de grandes quantités d'eau. La priorité en matière d'eau douce, dans le territoire des Landes, c'est l'agriculture et les activités qu'elle engendre. Il n'était pas question de toucher aux réserves d'eau douce. Pour réaliser ces cavités, notre choix s'est donc porté vers l'eau de mer. Le projet impliquerait donc la création d'une double canalisation, depuis la côte jusqu'au site de Pouillon et retour. Ces doubles canalisations seront équipées, à chaque extrémité, de stations de pompage qui seraient pour la partie littorale en arrière de la dune. Cet ouvrage d'une longueur totale de quarante kilomètres, est appelé « saumoduc ». Ce saumoduc serait enterré sur toute sa longueur du tracé, à au moins 1 mètre sous terre. Et plus par endroits pour adapter son enfouissement en fonction des contraintes d'exploitation des terrains en surface. Quant au passage sous la dune, il se ferait avec des techniques adaptées, celle du « forage dirigé » qui permet de partir d'un point et de tirer une canalisation jusqu'à au moins 1 kilomètre, 1,5 kilomètres de là, en souterrain, sans venir du tout impacter les terrains en surface. Le rejet de l'eau salée se ferait lui en mer, à plus de 1,5 kilomètres de la côte par moins 15 mètres de fond.

Nouvelle question : où faire passer ce saumoduc. Sur cette carte, nous avons cherché à recenser les enjeux, qu'ils soient humains ou environnementaux, et nous les avons priorisés en fonction de leur importance. Et ensuite seulement, nous avons défini deux fuseaux potentiels d'implantation de ce saumoduc, depuis Pouillon jusqu'à l'océan. Un tronçon commun jusque vers Magescq puis au-delà, deux options : une par le Nord jusqu'à Messanges, l'autre au sud en direction de Vieux-Boucau. Au-delà de ce fuseau qui aujourd'hui représente 1,5 kilomètre de large, de nouvelles études nous permettront d'affiner pour décider d'un tracé définitif. Nous souhaitons prolonger la réflexion sur la définition de ce tracé, par des concertations avec les parties intéressées, pour nous assurer que nous minimisions vraiment au maximum les impacts, dans l'intérêt des riverains.

Pour conclure ma présentation du projet, je voudrais résumer les différentes étapes de sa création. Je vous ai indiqué que nous avons déjà réalisé des premières études et un premier forage exploratoire ; un deuxième interviendra un peu plus tard dans l'année. Nous sommes, aujourd'hui, fin 2011 et début 2012 dans cette phase de débat public. Elle sera suivie, après les décisions que nous serons amenés à prendre, d'une phase de concertation qui nous sera nécessaire pour la réalisation des études complémentaires. Et ce n'est que lorsque le projet aura été défini, de façon détaillée, que nous pourrons alors entamer les procédures administratives pour solliciter les différentes autorisations qui le concernent, et c'est à ce moment-là, uniquement, que les phases d'enquêtes publiques pourront se dérouler. De cette façon, en 2015, EDF devrait être en mesure de prendre la décision de réaliser ou non ce projet. Et si la décision de le réaliser était effectivement,

prise, nous commencerions par construire les infrastructures de lessivage, à savoir la station de pompage et le saumoduc. Parallèlement au lessivage des trois ou quatre premières cavités, nous construirions alors les installations nécessaires au mouvement de gaz : installation de compression et de détente. Et de cette façon-là, en 2020, les premières cavités pourraient être mises en gaz et à ce moment -là commencerait l'exploitation progressive du stockage.

Voilà ! Je vous ai décrit le projet, je voudrais maintenant passer un peu plus de temps sur ses effets potentiels, et vous montrer toutes les précautions que nous avons prises pour assurer son insertion. Tout d'abord, la sécurité. C'est par définition l'enjeu majeur. Un enjeu prioritaire pour un industriel responsable comme EDF. Et ce souci de sécurité intervient à tous les stades du projet. Certes, je n'ai sans doute pas le temps de vous expliquer tout le détail de ce que nous mettons en œuvre. Je rappellerai juste que dans les cavités à plus de 1 000 mètres de profondeur, il n'y a aura que du gaz, il n'y aura ni oxygène, ni source de chaleur, ce qui est une garantie, le gaz sera bien stocké de façon sûre. Par ailleurs, les puits sont équipés de vannes de sécurité à moins 30 mètres dans le sous-sol, vannes qui peuvent se fermer soit automatiquement, soit sur action de l'opérateur, de façon à isoler la partie sous-sol au cas où.

Lors de la construction également, le souci qui domine c'est l'ensemble des précautions à mettre en œuvre et, notamment en fin de construction, sont réalisés des tests - certains sous le contrôle de l'administration - afin de s'assurer du bon fonctionnement des installations avant leur mise en service. Enfin, en tant qu'installation classée Seveso II pour la maîtrise des risques industriels, elle fera l'objet d'exigences et de contrôles renforcés de la part de l'administration. Pendant l'exploitation, le site est bien évidemment clôturé et gardienné avec des équipes présentes 24 heures sur 24. Par ailleurs, il sera créé un Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) qui rassemblera les élus, les riverains et l'exploitant pour aborder la vie de l'exploitation et qui se réunira pendant toute sa durée d'exploitation. EDF souhaite anticiper la création de ce Comité Local pour s'assurer d'une bonne qualité d'échanges avec les riverains du projet. Les impacts sur la vie quotidienne devraient être limités. Je rappelle que les installations de stockage seront éloignées de toute habitation, que nous ne réaliserons le tracé du saumoduc qu'en concertation avec les parties prenantes, que notamment dans les passages en forêt, nous essaierons de privilégier les pistes existantes, que nous serons vigilants à maintenir la circulation sur les chemins et les pistes touristiques pendant les périodes concernées et que nous prendrons également en compte les activités agricoles dans la programmation des travaux. Le refoulement en mer amènera une zone de limitation de la pêche très réduite que nous discuterons avec les pêcheurs avec lesquels nous avons initié un dialogue. Enfin, ce projet n'implique aucune restriction sur les activités de baignade ou de loisirs. En ce qui concerne le milieu environnant, j'ai déjà parlé de l'insertion paysagère des ouvrages, pour la partie installation de surface, et aussi pour la partie saumoduc qui, lui, sera complètement enterrée. Les techniques mises en œuvre nous permettent de garantir que ne surviendra aucune interférence avec les nappes d'eau souterraines, ni l'agriculture ni le thermalisme ne seront touchés. Nous évitons les zones à haute sensibilité, de type Natura 2000. Là où nous serions amenés à les franchir, nous emploierons les techniques de type forage dirigé dont vous voyez ici une représentation : cela permet de franchir sur des distances significatives ces zones – comme les Barthes de l'Adour - sans venir les perturber. Nous aurons recours à des études spécifiques pour évaluer la possibilité d'impacts faune/flore de façon à les minimiser, si c'était le cas. En ce qui concerne le rejet en mer de l'eau chargée en sel, nous avons déjà mené des premières études et simulations permettant de prendre en compte différents cas de courants de vent et de marée. Jusqu'à présent, la dispersion de cette eau chargée en sel dans la mer est bonne, l'augmentation de la salinité n'est que très localisée et au-delà de 50...

(Chahut)

Claire de LOYNES

Vous laissez terminer, vous demanderez la parole dans un court instant.

Grégoire RICHEZ

Et au-delà d'une distance de 50 mètres des ouvrages de rejet et au-dessus de 2, 3 mètres, il n'y aura aucun impact pour la faune et pour la flore, puisque l'augmentation de salinité au-delà de cette distance sera minimale. En ce qui concerne les impacts économiques du projet, le montant de l'investissement pour ce projet est estimé à 650 millions d'euros, ce qui générera forcément une fiscalité pour les communes avoisinantes.

Les travaux réuniront jusque 250 personnes pendant une phase de 4 à 5 ans, ce qui constituera effectivement une source de dynamisation du commerce local, et nous souhaitons valoriser les compétences existantes dans la région pour la menée de ces chantiers. Et puis, à partir de la mise en service de l'installation et de manière pérenne, ce seront 25 emplois directs, environ qui seront affectés à l'exploitation de cette installation.

(Chahut)

Grégoire RICHEZ

Et ces emplois directs généreront à peu près autant, voire plus d'emplois indirects pour des activités de support à l'exploitation.

Enfin, puisque le projet envisage la création d'un saumoduc qui permettra de véhiculer de l'eau de mer et de la saumure, nous avons déjà entamé des initiatives que nous souhaitons prolonger en vue de leur valorisation. EDF est prêt à appuyer différents types d'action pour valoriser le saumoduc et/ou la saumure, acheminement d'eau de mer pour la balnéothérapie, ou des développements d'action autour du bien-être, pour l'aquaculture. Des activités qui, à leur tour, généreront des emplois. Je vous remercie de votre attention.

Claire de LOYNES

Alors, la parole est à la salle.

Vous levez la main, vous n'oubliez pas de vous présenter quand on vous apporte le micro.

Sur la droite, le monsieur en bleu clair qui est debout pour l'instant. Première question.

Christian HARMAND

Bonjour ! Christian HARMAND, habitant de Mimbaste et faisant partie de la nouvelle association des riverains du stockage de gaz de Mimbaste qui vient d'être déposée auprès de la préfecture. Plusieurs petites questions mais, je suis désolé, elles s'enchaînent.

Si l'on va sur le site prévu pour le deuxième forage, nous voyons un arrêté préfectoral pour ce forage qui, sous la main du Préfet, précise que ce forage est autorisé suite aux aspects positifs du premier forage. J'aimerais Monsieur le Président que les éléments qui permettent d'admettre que ce premier forage présente des aspects positifs soient mis dans la documentation du débat public. Pourquoi ? Parce que le rapport du forage tel qu'il est à l'heure actuelle et tel qu'il était dans sa phase initiale - un peu brouillonne - qui a été changée ne présente aucun aspect positif, bien au contraire. Il faut savoir que dans les formations salines, il n'y a pas du tout, mais pas du tout d'homogénéité. La plus forte puissance enregistrée dans le forage est une épaisseur, je parle sous votre contrôle, de 45 mètres avec un pendage de 70 %. Donc, vous voyez, le micro va traverser la formation. Il ne faut pas être fort en trigonométrie pour s'apercevoir que donc la formation la plus puissante qui a été retraversée pendant le sondage ne fait que 15 mètres. Tout le reste est donc une succession de passages de différents sels d'anhydride, d'un peu de zone détritique, puis tout ce qui a été remonté

par la formation du diapir ou, disons, de la remontée diapirique, puisque nous ne sommes pas dans un véritable pli diapir, vous le savez très bien monsieur le géologue. Ah, il n'est pas là. Tiens, c'est curieux ! C'est étonnant pour un débat public. Alors, qui plus est, cela a permis de montrer qu'il n'y avait aucune extension des formations. Cela, c'est écrit dans le rapport. Et donc, maintenant, vous répondrez : quels sont les éléments qui sont portés au Préfet pour que le Préfet s'engage de sa blanche main à signer un arrêté préfectoral avec un avis favorable ou des aspects favorables de ce sondage ? Cela, c'est un aspect purement géologique.

Maintenant, passons à l'exploitation.

Toujours pas de branchement entre ce stockage et le réseau de TIGF. Le réseau de TIGF, si vous allez sur le site de TIGF, c'est facile, quand vous allez voir les projets, aucun projet de TIGF sur les dix prochaines années pour faire le moindre branchement de ce stockage. Il faut savoir que TIGF exploite déjà deux stockages, alors, effectivement pas en formation salifère, mais sous des formations anticlinales à Lussagnet et à Izaute, qui sont extrêmement plus importantes que celles qui sont proposées par ce stockage-là, et qui ont des possibilités d'extension relativement importantes puisqu'elles peuvent aller jusqu'à 10 milliards de mètres cubes de gaz, et non pas 600 millions comme ici présenté. Alors, TIGF, c'est une filiale de Total, c'est un autre problème. Mais donc, TIGF n'a aucun intérêt ni technique ni économique à faire un branchement sur ce stockage-là. Donc, cela veut dire qu'il faut bien qu'EDF dans son projet, et maintenant, il faudrait que la fameuse carte qui a été proposée lors d'un précédent débat soit enfin mise dans la documentation disponible, précise où cette canalisation de gaz ira depuis ce futur stockage jusqu'au réseau de TIGF. Je peux vous dire que la réponse tout à l'heure va être, qu'il faut parler avec TIGF qu'on a longtemps, de 10 ans à venir. Pourquoi dans un projet de stockage, on n'a pas ni arrivée ni sortie de gaz ? Cela pose quand même une question sur « qu'est-ce que c'est que ce stockage et pourquoi ce stockage ? »

Claire de LOYNES

Bien.

Christian ARMAND

Donc, j'aimerais que cette réponse soit donnée. Et enfin, sur les installations que vous n'avez pas voulu détailler tout à l'heure, lors de l'exploitation, il va falloir une sacrée usine d'azote.

L'azote va vous faire un ICPE autant que le stockage souterrain, autant que les installations sous pression. Donc, dans l'analyse de sécurité dont vous vous glorifiez, il n'y a rien, rien, pas un mot sur ce qui est envisagé en termes d'ICPE, c'est-à-dire les établissements, les installations classées pour l'environnement. Donc, rien sur les ICPE lors de la fabrication du saumoduc et des installations, rien sur l'exploitation.

Donc, maintenant, cela commence à suffire, on aimerait enfin avoir des réponses. Merci.

Claire de LOYNES

La parole, oui, est à EDF.

Michel BELLEC

Les micros sont branchés, oui.

Alors, je vais commencer par la réponse sur la question du transport, et ensuite, mes collègues, Grégoire RICHEZ ou Emmanuelle WICQUART - parce que nous avons également pour certains aspects très techniques, en particulier, ce qui touche à la géologie, des experts qui nous ont accompagnés et qui sont devant nous au premier rang. Donc...

(Passage inaudible, hors micro)

Michel BELLEC

Attendez, moi, je vous ai écouté, vous me laissez parler, merci.

Je vais commencer par vous répondre sur la question du transport du gaz naturel.

Je vois que vous connaissez bien le sujet, vous l'avez bien décrit en expliquant qu'effectivement, les stockages exploités par la société TIGF ne sont pas du tout comme celui que nous proposons, c'est du stockage en nappes aquifères, alors que nous, nous proposons un stockage en cavités salines. Donc, ce n'est pas du tout la même problématique environnementale. Non, mais vous l'avez bien dit. Je dis quand même que ce n'est pas du tout la même problématique environnementale. J'insiste là-dessus. Vous n'êtes pas sans savoir non plus, je crois que vous avez oublié la moitié de l'information sur le fait que les questions de transport de gaz naturel sont régies sur le territoire français par toute une organisation juridique qui n'est pas dans les mains du fournisseur et de l'exploitant de stockage que nous sommes. C'est la loi, c'est comme cela, je n'y peux rien, vous non plus. C'est, effectivement, la société GRTgaz, c'est une filiale de l'ancien Gaz de France qui gère le réseau de transport sur l'ensemble du territoire français, sauf sur une grande partie du sud-ouest où c'est la société TIGF. Donc, ce sont ces sociétés-là, en l'occurrence, ce sera TIGF pour ce qui nous concerne, qui a la responsabilité de gérer la question du transport du gaz naturel, donc, en particulier, de l'approvisionnement pour l'injection et puis pour le soutirage pour la sortie entre le réseau de transport du gaz naturel et le stockage. Donc, effectivement, lorsque nous aurons avancé dans notre projet, sous l'égide de la Commission de Régulation de l'Énergie, ce n'est pas une discussion de gré à gré comme cela entre un transporteur TIGF et nous qui sommes un client, ce sont simplement les règles communes qui sont sous la responsabilité de la CRE et sous la tutelle du ministère chargé de l'énergie et de l'industrie, qui va donner les règles à TIGF. Ce serait effectivement, probablement, la première fois d'ailleurs en France que nous aurons à gérer la question du transport et du raccordement entre le réseau de transport et un stockage, parce que jusqu'à présent, c'était en fait un monopole qui était le monopole de Gaz de France sur l'ensemble du territoire français, moins le sud-ouest, où c'était Total. Donc, effectivement, il faudra trouver les bonnes règles. On a commencé des discussions avec la CRE, et effectivement, aujourd'hui, il n'y a pas la réponse sur la table parce que c'est une réponse qui va être élaborée avec les services de l'État. Je tiens à rappeler que cet aspect-là que vous avez omis de présenter dans votre affirmation tout à l'heure, c'est ce qui explique la raison pour laquelle aujourd'hui on ne peut pas transporter, on ne veut pas présenter une carte. Simplement, je rappelle que les extensions prévues aujourd'hui par TIGF font que l'artère qui est en construction arrive à 10 kilomètres de l'endroit du stockage. Donc, c'est plutôt favorable, mais après, on verra comment s'établira la règle. Voilà pour la question sur le transport.

Grégoire RICHEZ

Je reprendrai ensuite sur la partie installations de surface, je laisse d'abord ma collègue Emmanuelle WICQUART vous répondre sur les aspects géologiques.

Sur les aspects installations de surface, vous évoquez de l'azote. Le seul moment où on va utiliser de l'azote dans le projet, ce sera lors des installations, lors du lessivage des cavités.

Christian ARMAND

Non, ce n'est pas ce que vous avez dit à Messanges, Monsieur. Reprenez vos verbatims.

Grégoire RICHEZ

Le seul moment où on utilisera de l'azote, ce sera pour le lessivage des cavités, de façon à contrôler ce lessivage dans la partie supérieure.

(Passage inaudible, hors micro)

Claire de LOYNES

Prenez le micro, Monsieur.

Christian HARMAND

On ne me l'avait pas encore tendu.

Pendant l'exploitation, lorsque vous soutirez du gaz, il faudra bien d'abord inerte, parce que sinon il y aura de l'oxygène. Et deuxièmement, il faudra bien maintenir la pression pour qu'il n'y ait pas effondrement, dû à la ductilité du sel, effondrement de la cavité. Donc, vous serez obligés d'envoyer un gaz, peut-être inerte, mais généralement c'est l'azote qu'on utilise, c'est celui que vous avez..., dont vous avez parlé à Messanges.

Grégoire RICHEZ

Non, non. Après, comme je vous l'ai expliqué lors de la réalisation des cavités, une fois que la cavité a été lessivée et a atteint les dimensions souhaitées, on introduit du gaz naturel et du gaz naturel exclusivement. Les cavités sont exploitées uniquement en gaz et le volume de stockage s'obtient par la respiration de la cavité, celle-ci est dans les ordres de grandeur, de profondeur envisagés pour le projet, chaque cavité sera exploitée entre 70 et 200 bars de pression de gaz naturel exclusivement. Et c'est bien cette respiration sur une plage de 130 bars, 130 fois la pression atmosphérique, qui permet de stocker le gaz et qui permet de donner du volume utile au stockage. Et par contre, comme vous l'avez effectivement indiqué, nous maintiendrons en permanence une pression minimum de l'ordre de 70 bars, pour assurer sur le long terme la tenue mécanique des cavités. Il n'y a pas d'installation de production d'azote prévue dans le cadre du projet.

Michel BELLEC

Géologie.

Grégoire RICHEZ

Pardon ! Excusez-moi, sur la partie géologie, donc effectivement, comme vous le savez, nous avons mis certaines études à disposition sur le site Internet de la CPDP. Vous y trouvez notamment un rapport de synthèse sur le premier forage.

Emmanuelle WICQUART qui connaît bien les aspects géologiques, va vous apporter des éléments complémentaires.

Emmanuelle WICQUART

Pour caractériser les formations salifères du diapir, on a utilisé deux méthodes.

La première est une méthode indirecte, c'est la géophysique, qui nous permet, effectivement de délimiter le dôme de sel. En revanche, la seconde est une méthode directe, c'est celle du forage, elle permet de caractériser, de définir les caractéristiques du sel soustrait par le forage. Le premier forage SDL1 a permis de vérifier ces caractéristiques, en un point ponctuel. Nous avons rencontré des formations salifères que nous estimons compatibles et qui démontrent la faisabilité du projet de

stockage. Cependant, le forage SDL2, qui sera réalisé dans les prochains mois, confirmera l'extension de ces formations salifères et leur qualité. Nous allons valider par-là, l'extension également du massif salin et le dimensionnement du projet. Alors, dans votre remarque, il y a quelque chose de juste, effectivement le SDL1 confirme la qualité du sel en un point. Et nous allons étendre cette validation à l'extrémité du diapir. Mais ce forage SDL1, contrairement à ce que vous dites, a rencontré des épaisseurs importantes de sel avec une qualité qui est compatible avec le développement de cavité.

Christian HARMAND

A traversé une formation la plus épaisse pendant 45 mètres. Or, cette formation, elle a un pendage de 70, c'est-à-dire pour les gens qui ne sont pas forcément très au courant de la géologie, une inclinaison, c'est-à-dire pratiquement verticale. Donc, un petit calcul de trigonométrie montre que, vous avez vu la taille de la carotte présentée par Monsieur BELLEC, c'est-à-dire, c'est une aiguille. Cette aiguille a suivi cette formation de sel homogène pendant 45 mètres avec le cosinus de l'angle de 70°. Vous voyez ce que cela fait comme puissance.

Emmanuelle WICQUART

Mais, à l'exception, Monsieur, que la géologie n'est pas de la trigonométrie et que cela ne marche pas tout à fait comme cela.

Claire de LOYNES

Une question ? Monsieur à gauche. Merci. Deuxième question.

Christian LAVIELLE

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, mes amis Tyrossais et Landais. Je ne vais pas poser toutes les questions que je voulais poser pour laisser la parole à d'autres personnes. Je voudrais, s'il vous plaît, avoir la page 83 et le croquis, je crois que vous appelez, le numéro 14, affichez. S'il vous plaît, j'ai le droit moi aussi. Je voudrais que vous me donniez ici...

Claire de LOYNES

Monsieur, s'il vous plaît, vous n'avez pas dit votre nom.

Christian LAVIELLE

Le croquis. Pardon, oui, Christian LAVIELLE, citoyen de Leon. Je voudrais le croquis, s'il vous plaît, page 83, figure 14.

Claire de LOYNES

Quel croquis, de quel croquis parlez-vous ?

Christian LAVIELLE

C'est le schéma de rejet de la saumure.

Intervenant

Ah d'accord, figure 14.

Intervenant

Attends, attends...

Christian LAVIELLE

Oui, je viens de vous le dire, 14.

Christian LAVIELLE

Schéma 14, page 83.

Claude BERNET

Non, ce n'est pas dans le dossier, cela.

Claire de LOYNES

Ah oui, mais ce n'est pas un transparent.

Christian LAVIELLE

Attendez, regardez, tout le monde vous le montre.

Grégoire RICHEZ

L'illustration numéro 20.

Claire de LOYNES

La 20.

Christian LAVIELLE

Mais, c'était la page 83, quand même. Bien !

Claire de LOYNES

Allez-y !

Christian LAVIELLE

Alors, je vais commencer quand même. Vous affirmez que les premiers effets sur le milieu vivant n'apparaissent qu'à partir d'une augmentation de salinité de 2 grammes par litre. La salinité de l'océan est de l'ordre de 31 à 35 grammes. Je ne donne que vos données, pour l'instant. La zone

d'augmentation entre 2 grammes et 5 grammes par litre est restreinte à un rayon de 50 mètres sur le fond de l'océan.

Monsieur RICHEZ, l'autre jour à Seignosse, quand je vous ai parlé des conditions de tempête, vous m'avez répondu l'agitation augmente la dissolution. Je n'avais plus de temps de parole mais vous m'avez pris pour un imbécile. L'agitation n'augmente pas, ne peut pas augmenter de toute façon la saturation, voilà. Donc, je me suis mis au travail. Vous allez déverser 800 000 litres de saumure à 250 g/l par heure pendant 12 ans. Rappelons que la teneur de l'océan est de 35 grammes au plus, le rejet apporte plus de sept fois sa teneur en sel. Il est pratiquement impossible de modéliser les gradients de dilution de la saumure dans le milieu marin. Il y a trop de paramètres, trop nombreux, trop variables et trop aléatoires. Les lois existantes sur la vitesse de dissolution, excusez-moi, je vous ennuie un petit peu mais écoutez-moi bien, sur la vitesse de dissolution telles les lois de Noyes et Whitney, ne concernent que des milieux finis et sans agitation. Il faut donc s'appuyer sur des hypothèses hasardeuses qui ne seront vérifiées que de manière empirique après expérience, en vraie grandeur, c'est-à-dire après les travaux, trop tard, exactement. Il paraît indispensable que les études soient claires, argumentées et vérifiées par les organismes indépendants, ce qui est loin d'être le cas. Qui est-ce qui a payé les études de la Sogreah ? EDF, je suppose.

Michel BELLEC

Excusez-moi, je vous interromps, j'ai déjà répondu là-dessus.

Ces études, effectivement, ont été faites par des prestataires externes, ce sont des entreprises reconnues nationalement, de plus il s'agit d'une entreprise régionale, elle travaille depuis Bordeaux. Ces entreprises d'envergure nationale sont les meilleurs experts dans le domaine dans le pays. Et ce n'est pas parce que nous les payons que ces entreprises qu'elles sont moins crédibles, lorsqu'elles signent leurs études, elles le font sous leur responsabilité, elles ne travaillent pas sur ordre. Il faut savoir les respecter.

Christian LAVIELLE

Je ne vous nie pas cela, je ne fais un procès d'intention, j'émetts un doute légitime, me semble-t-il.

Alors, quelles hypothèses ont été retenues pour modéliser la dispersion ? Elles ne figurent nulle part ces hypothèses dans vos rapports. Je vous propose une approche simple et logique, et là, tout le monde va comprendre. De deux choses l'une, le nuage se disperse plus vite que l'apport permanent de saumure, et dans ce cas, il ne doit pas y avoir de zones d'accumulation, c'est logique. Il se dilue plus vite que l'apport, donc il ne doit pas y avoir cela, donc vous n'avez pas pu prendre cette hypothèse. La deuxième hypothèse, c'est le nuage se disperse moins vite que l'apport de saumure. Vu les quantités déversées, cette hypothèse est la plus plausible. Et je ne vois pas en vertu de quelle loi physique ou chimique le nuage s'arrêterait à un rayon de 50 mètres ?

En accumulant des excédents pendant 12 ans, et dans ce cas, la catastrophe écologique est certaine, des conséquences gravissimes sur la faune et la flore, la destruction de l'identité de cette côte, les risques de marée blanche sur une étendue beaucoup plus importante que vous ne le laissez croire. Je vous ferai remarquer que j'ai pris comme base vos données chiffrées, et qui pourraient aussi être mises en doute notamment l'augmentation située entre 2 et 5 g/l alors que vous rejetez une saumure à 250 g/l. Enfin, vous affirmez que l'étendue du panache de saumure n'atteint jamais la côte, la dilution se fait de manière sphérique autour du point de rejet et qui plus est, les vagues ramèneront le nuage à la côte. Allez simplement vous promener à l'embouchure du Courant d'Huchet, sur les plages de Soustons, de Messanges, toute la côte, et vous comprendrez que la grande majorité des gens d'ici ne sont pas prêts à accepter ces risques-là.

Cette démonstration dite par l'absurde qui est un système mathématique et logique consiste à démontrer que les données initiales ne peuvent être que fausses et annoncent un désastre écologique probable. Et EDF s'honorerait et améliorerait son image en retirant simplement et

rapidement son projet. Je vous propose un nouveau slogan pour communication, à la place de « Des hommes au service des hommes », « Des hommes à l'écoute des hommes ».

Claire de LOYNES

Merci. La réponse d'EDF.

Grégoire RICHEZ

Alors, tout d'abord, je voudrais clarifier ce qui pourrait paraître comme étant du vocabulaire mais ce qui, plus fondamentalement, est, je veux dire, la mise en cause des phénomènes physiques qui interviennent. Réellement, ce qui se passe, quand on rejette en mer de l'eau chargée en sel, c'est de la dispersion, ce n'est pas de la dissolution. Le fait que ce soit de l'eau chargée en sel qui soit rejetée, joue évidemment un rôle important dans les mécanismes de dispersion du sel.

Christian LAVIELLE

S'il vous plaît monsieur, vous jouez sur les mots dispersion ou dilution, on est bien d'accord. Je suis un scientifique à la base...

Claude BERNET

Non, non, personne ne vous a coupé le micro.

Claire de Loynes

Parlez dans le micro.

Christian LAVIELLE

Il était coupé. Je suis désolé.

Claude BERNET

Mais, non, il n'est pas coupé, on vous entend.

Christian LAVIELLE

Je suis un scientifique à la base et j'ai consulté pour cela, je vous le dis maintenant, je ne l'ai pas dit avant, des profs de Fac de Bordeaux, voilà.

Grégoire RICHEZ

Je complète la réponse. Donc, c'est bien de la dispersion qui est mise en œuvre et pas de la dissolution. Et cela joue effectivement un rôle important pour le résultat des études que nous avons annoncées. Vous dites qu'il est pratiquement impossible de modéliser ce genre de phénomène, c'est le travail au quotidien de la société Sogreah que d'effectuer ce genre de modélisation, et ils l'ont fait en utilisant un code de calcul reconnu qui est employé par un nombre important d'instituts et d'organismes aussi bien en France qu'à l'étranger, et ce code a fait l'objet de nombreuses publications, le code TELEMAT pour ceux qui sont intéressés.

Au-delà, sur l'empirisme, on a déjà eu l'occasion de dire que le projet de stockage de gaz en cavités salines n'est pas un projet novateur. Il existe déjà d'autres installations de ce type qui fonctionnent et les facteurs de dispersion que vous voyez apparaître là sont tout à fait ceux qu'on a pu retrouver dans d'autres projets similaires au Portugal ou même à Manosque, comme il a été visité il y a une dizaine de jours. Sur la question de vérification par des organismes indépendants de ces études, nous avons pour l'instant effectué une étude préliminaire en nous appuyant sur le cabinet Sogreah. Cette étude devra être prolongée, affinée et prendre en compte les lieux de rejet tels qu'ils ont été définis, et nous prendrons en compte des campagnes complémentaires pour nous assurer d'avoir une bonne représentation des courants. Et lorsque ces études auront été finalisées, nous avons déjà mentionné notre volonté, notre capacité à faire réaliser une, et pourquoi pas deux contre-expertises par d'autres organismes. L'IFREMER, par exemple, a été mentionné, pourquoi pas, nous sommes ouverts ; il y en a peut-être d'autres.

Vous parlez de la Faculté de Bordeaux, j'ai cru comprendre qu'effectivement, il y avait des gens qui avaient des capacités en ce domaine.

On n'est pas fermé, on est prêt à discuter avec eux. Enfin, comme nous avons pu l'indiquer au cours de débats précédents, nous avons déjà réalisé certaines campagnes de prélèvement sur place qui permettent d'avoir une vue sur l'état initial existant, et je ne peux que réaffirmer notre volonté, notre souhait, notre engagement, je ne sais pas comment je dois le dire, de continuer de faire de tels prélèvements pendant encore cette phase d'études et au-delà, avant mise en service et pendant l'exploitation, pour pouvoir confirmer l'innocuité du projet tel qu'il est envisagé.

Christian LAVIELLE

S'il vous plaît, est-ce que vous considérez mon raisonnement comme idiot ?

Grégoire RICHEZ

Je dois vous le dire, j'ai un peu de mal à le suivre. Lorsque, effectivement, vous avez une source de rejet d'eau chargée en sel, il me semble tout à fait naturel qu'il se crée un gradient entre l'endroit où vous rejetez le sel et l'autre extrémité de l'océan où la salinité, elle, n'est absolument pas impactée.

(Passage inaudible, hors micro)

Grégoire RICHEZ

Non. Non, il s'est établi un régime permanent qui permet effectivement d'amener aux conclusions que je vous ai présentées.

Claire de LOYNES

Bon. La parole est à la salle, merci de lever la main. Monsieur au troisième rang, là, devant, merci.

Guillaume RIELLAND

Bonjour à tous ! Guillaume RIELLAND ; je vais parler au nom des forestiers. Je représente le Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest.

Je vais faire un focus sur la question forestière qui, elle aussi est importante. Il faut savoir que ce projet a quand même un impact sur la forêt et va entraîner des contraintes pour la gestion forestière mais aussi pour la sécurité du Massif en impactant les structures de DFCl, qui protègent le Massif contre les incendies. Si j'ai bien cru comprendre dans votre dossier, Monsieur RICHEZ et Monsieur

BELLEÇ, on se retrouve avec un impact, un saumoduc qui va faire 45 kilomètres, d'une largeur de 15 kilomètres qui,...

Intervenant

15 mètres.

Guillaume RIELLAND

... de 15 mètres, excusez-moi, qui va... Non, c'est le tube, il va faire..., cela va être une bonne servitude de 15 mètres. J'ai des gens qui me soufflent dans la pièce.

Je pense que cet impact va être relativement lourd de conséquences pour les propriétaires forestiers qui ont été déjà lourdement impactés par les deux tempêtes Lothar et Martin, et plus spécifiquement, Klaus, qui sont aussi impactés par un cumul d'infrastructures. On peut voir avec l'élargissement de l'A63, avec la LGV où dans les Landes, spécifiquement dans le Département des Landes, la forêt va perdre 1 300 hectares. Donc nous, en tant que syndicat et défenseur des intérêts des forestiers, nous ne pouvons que nous opposer à un tel projet qui va impacter lourdement la forêt des Landes. On est là dans le cadre d'un débat public ; et dans le cadre d'un débat public, EDF va décider si vous poursuivez ou non ce projet, et en sens-là, j'aurais quelques petites questions à vous poser. Est-ce que vous avez déjà évalué l'impact que porterait votre projet sur la forêt, que ce soit en termes de consommation de foncier, en termes de risque incendie, en termes de sécurité et en termes de gêne pour l'exploitation forestière ? Et comment est-ce que vous comptez les réduire ? Et si jamais vous continuez dans cette voie, et j'espère que pour nous et notre forêt, cela ne sera pas le cas, est-ce que vous envisagez de continuer un dialogue pour limiter au maximum, comme vous avez dit, tout à l'heure, Monsieur RICHEZ, les impacts sur le massif forestier ? J'ai utilisé deux minutes, un peu moins que tout le monde, je vous remercie de votre attention en tous les cas.

Claude BERNET

Merci.

Grégoire RICHEZ

J'ai pu vous présenter la carte des fuseaux du saumoduc telle qu'on l'envisage aujourd'hui. Et pour nous, il est très clair que pour aller au-delà de ces études, nous avons besoin de pouvoir échanger avec les exploitants agricoles, avec les forestiers, avec les élus locaux également de façon à pouvoir comprendre finement quels sont les enjeux associés aux différents tracés possibles à l'intérieur de ces fuseaux et de façon à pouvoir définir ensemble un tracé qui permet de minimiser les impacts environnementaux mais aussi économiques, bien sûr. C'est un travail que nous ne pouvons pas faire seuls. Pour ce travail en zone forestière, évidemment nous voulons le faire avec le Syndicat des sylviculteurs, avec l'ONF, là où elle est concernée, et aussi avec l'ensemble des parties intéressées d'ailleurs, avec les agriculteurs quand nous sommes sur des parties agricoles, avec les sylviculteurs quand nous sommes en forêt. Souhaitez plus d'éléments d'information ?

Guillaume RIELLAND

Est-ce que dans vos études, vous avez pu affiner, parce qu'il va y avoir une contrainte pour l'exploitation forestière, y compris dans la mise en place de l'infrastructure, une contrainte : le fait que les forestiers ne pourront plus cultiver leurs parcelles qui seront traversées par votre projet ? Est-ce que vous avez pu affiner en termes quantitatifs l'impact que vous porterez sur la forêt dans le

choix déjà entre le choix des deux saumoducs ? Est-ce que vous avez déjà commencé à travailler là-dessus ? C'est ma question.

Grégoire RICHEZ

Aujourd'hui, on est sur une évaluation d'ordre qualitatif des incidents. C'est pour cela qu'on ne parle pas précisément d'impact.

Mais je vais inviter Monsieur François MOURRE de la Société Eureteq qui a dirigé ce volet des études à vous apporter des éclaircissements complémentaires.

François MOURRE

Effectivement, on est actuellement au stade d'un couloir qui fait plusieurs kilomètres de large. En revanche, au sein de ce couloir, on a déjà estimé qu'il pouvait y avoir des tracés plus ou moins préférentiels et dont nous devons discuter avec vous. Ce qu'on peut vous dire d'ores et déjà, c'est que sur le tracé du Sud qui va vers Soustons, on peut suivre des pistes forestières existantes sur plus de 80 % du linéaire des 30 kilomètres, c'est-à-dire, de forêts exploitées entre l'Adour et l'océan. Par contre, effectivement, le fuseau Nord est moins favorable parce qu'il n'y a pas de piste, pas beaucoup de pistes, je dirais, qui suivent la direction voulue. Là on est plutôt de l'ordre de 20 % ou de 25 % de pistes que l'on pourrait suivre sur le fuseau Nord.

Michel BELLEC

J'ajouterai également que s'agissant de corporations qui seront impactées par le projet, comme la vôtre, les sylviculteurs, nous organiserons une concertation avec vous, comme nous en avons démarré avec les comités des pêches qui sont sur la zone du rejet en mer et de la prise d'eau en mer. Et les règles classiques que nous avons s'appliqueront pour les compensations, le temps des travaux d'infrastructures et pour ce qui touche aux servitudes qui pourront être imposées le temps de l'exploitation des ouvrages. C'est tout à fait classique.

Claire de LOYNES

Comme nous sommes sur le thème de la forêt, peut-être le représentant de la DFCI veut-il ajouter quelque chose. Oui, au fond, merci. Debout, au fond, s'il vous plaît, le micro. Merci.

Benoît BODENNEC

Oui, bonjour à tous ! Benoît BODENNEC de la DFCI Landes. Je vais m'associer au propos de Guillaume RIELLAND du Syndicat des sylviculteurs.

C'est vrai que, autant le stockage de gaz ne va pas concerner la forêt cultivée de pins maritimes, autant le saumoduc va la traverser sur près de 40 kilomètres, comme nous l'a dit la personne d'Eureteq. Donc, si vous suivez les pistes, ce sont des tranchées en moins à faire en forêt, mais ce sont quand même des tranchées, ce sont des contraintes. Est-ce que ces pistes seront traversables ? Est-ce qu'il n'y aura pas de risque apporté par les stations de mise sous pression régulièrement ? Est-ce qu'il n'y aura pas une exploitation qui sera faite au niveau de chacun de..., le long de ces 30 kilomètres ? Et après, c'est aussi la partie travaux qui va peut-être être amenée à faire des soudures, amenée à intégrer des tubes, amenée..., donc une aire de servitude de 15 mètres et sûrement un peu plus au moment des travaux qui va apporter un risque incendie pendant deux, trois ans. Je ne sais pas combien va durer les travaux de ce saumoduc. Pour nous, c'est donc toute une série de questions qui se posent et, encore une fois, un peu de flou dans ce projet, pour l'instant.

On n'en est qu'au débat public, cela peut se comprendre. Cela nous inquiète et on va avoir besoin - comme avec le Syndicat - de renseignements, de travail avec vous. Après, si cela ne se fait pas, ce sont des coupures en moins en forêt, on ne va pas s'en plaindre. Mais si cela doit se faire, si vous prenez la décision de le faire, on veut être consulté en amont pour pouvoir en minimiser les impacts et essayer de profiter de vos études, de vos réflexions en amont pour, justement, en faire moins pire. Si ce n'est pas français, je pense que cela veut dire ce que cela veut dire. Voilà ! Donc, c'est vraiment ce risque incendie autant pendant la phase d'exploitation, c'est vrai que je ne suis pas sûr que l'eau salée, cela prenne feu, mais au moins pendant la phase travaux, il y a vraiment un travail à faire avec vous, pour vraiment étudier ce risque, parce que la tranchée ne sera pas traversée par des camions de pompier. Et il faut savoir que sur les Landes, ce sont plus de 300 de dépôts de feu par an. Donc, ce n'est quand même pas négligeable. C'est plus de 1 900 sur l'Aquitaine. C'est quand même une région où on est très sensible. Et c'est une question qu'il faut prendre bien en amont. Merci.

Claire de LOYNES

Merci de répondre sur le risque d'incendie.

Grégoire RICHEZ

Alors, sur l'intervention de la DFCI. Oui, clairement, de la même façon que pour la définition du tracé, nous souhaitons travailler avec le Syndicat des sylviculteurs. Oui, nous souhaitons - à partir de cette phase étude que nous initions maintenant, pour la définition des tracés, pour leur mise en œuvre - pouvoir échanger avec vous de façon régulière afin de pouvoir définir des principes, et ensuite, de regarder dans le détail leur mise en œuvre, pour discuter ensemble de la programmation des travaux. Ensemble, il nous faudra discuter du principe de mise en œuvre et de la sécurité incendie pendant les chantiers.

Effectivement, ce sera un sujet. On peut éviter par exemple de programmer certains chantiers dans les périodes les plus sèches. On peut... Nous mettrons sans difficulté les moyens temporaires nécessaires pour assurer la protection des chantiers. Et puis, il y a peut-être d'autres sujets qu'on peut envisager. Si nous sommes amenés à ouvrir une piste pour poser le saumoduc, peut-être qu'il y a moyen d'aider le travail de la DFCI en posant éventuellement, je ne sais pas, des points d'eau ou une deuxième tuyauterie supplémentaire qui vous apporteraient des moyens complémentaires de lutte incendie. Ce sont des sujets sur lesquels on est ouvert, qu'on est prêt à commencer à discuter pour travailler en bonne intelligence.

Claire de LOYNES

Je rappelle qu'il y aura une réunion le 25 janvier entre les acteurs de la forêt et de la sylviculture, le maître d'ouvrage et la Commission. Une autre question dans la salle ? Les personnes debout, une personne complètement à droite debout, merci.

Myriam REDON

Vous m'entendez ?

Claire de LOYNES

Oui, nous vous entendons.

Myriam REDON

Bonsoir ! Je suis Myriam, une citoyenne de Messanges, Myriam REDON.

Je voulais simplement me positionner fermement contre ce projet. Dans un monde en crise économique et écologique où il est plus que temps d'investir dans des projets de développement durable profitables aux générations futures plutôt que dans les programmes bénéfiques à court ou moyen termes à une poignée d'insouciants au détriment de la population, la nature et l'économie locale. De nombreuses organisations expertes sur des aspects différents du projet se positionnent clairement contre ou en tout cas mettent en cause les affirmations improbables que vous avancez. Pour moi, les seuls arguments de la sécurité de la population et des risques de l'équilibre de l'écosystème me paraissent suffisants pour prouver que ce projet n'est pas d'utilité publique mais un danger public. Voilà.

Michel BELLEC

Vous n'avez pas posé de question mais émis un avis que je respecte tout à fait.

Simplement, je rappelle que l'entreprise EDF qui développe ce projet est une entreprise qui est la nôtre, à tous, c'est une entreprise dont l'Etat est actionnaire à 83 %.

(Chahut)

Michel BELLEC

Ecoutez, c'est la réalité. Vous le ferez dire à vos représentants qui siègent au conseil d'administration de l'entreprise EDF qui aura... parce que dans le planning de ce projet, le Président Claude BERNET remettra son rapport dans deux mois, et l'entreprise EDF, par la voix de son conseil d'administration - donc au plus haut niveau - aura à se prononcer sur les recommandations du rapport qui auront été remises par la Commission nationale du débat public sur la base de la proposition de Monsieur BERNET, Président de la Commission particulière du débat public.

Donc, du fait que c'est une entreprise comme EDF qui développe ce projet, je pense que ce n'est pas une « poignée d'insouciants » qui veulent faire des profits à court terme, ce n'est vraiment pas comme cela que l'entreprise a son histoire, et ce n'est pas comme cela qu'elle est gouvernée.

Claude BERNET

Attendez, je voudrais apporter un... On va vous donner la parole monsieur, mais je voudrais apporter un élément supplémentaire à ce stade, parce que Monsieur BELLEC a parlé de l'Etat en tant qu'actionnaire d'EDF. Je voudrais tout de même signaler que l'Etat, comme d'ailleurs Monsieur BELLEC l'a dit il y a quelques minutes, se prononcera d'une autre façon en tant qu'Etat car cette opération nécessite pour être accomplie un certain nombre d'autorisations administratives, notamment dans le domaine de l'urbanisme ainsi que par rapport à la loi littorale puisque nous sommes sur le littoral pour une partie, également dans le domaine de la police des eaux pour ce qui concerne les rejets, la traversée, les cours d'eau, et cetera. Donc, l'Etat - entre parenthèses Préfecture des Landes, Préfecture de région, autorité environnementale et, peut-être, Ministre de l'écologie et de l'énergie - aura à se prononcer sur ce point au niveau des autorisations administratives détaillées. J'insiste bien sur ce point parce qu'on n'en a jamais parlé dans le débat, c'est un élément qu'on a un petit peu laissé de côté. Il y a eu le dialogue entre le public et le maître d'ouvrage, mais je rappelle qu'il y a un troisième partenaire qui est l'Etat, et pas seulement en tant qu'actionnaire d'EDF, c'est simplement pour apporter cette précision supplémentaire. Comme on a promis la parole à ce monsieur...

Claire de LOYNES

Non, il y avait d'abord une question au fond de la salle à gauche, derrière.

Alain GODOT

Bonsoir ! Alain GODOT, porte-parole Europe Ecologie-Les Verts. Voilà.

Je ne veux pas de récupération parce que j'exprime un sentiment profond et continu. Je ne fais pas de l'opportunisme comme certains pourraient le faire, voilà.

Si on est là aujourd'hui, je pense que c'est dû aussi à la privatisation de GDF en 2008. Si cette privatisation n'avait pas eu cours à cette époque, on ne serait pas là ici ce soir. Aujourd'hui, en France, vous avez trois opérateurs qui se partagent le marché du gaz, vous avez GDF Suez, Total, et puis, EDF maintenant veut se mettre aussi... veut aussi avoir sa part du gâteau. Et en fait, on est ici présent parce qu'EDF veut se placer sur ce domaine-là. Donc, moi, j'interviens aussi en termes d'opportunité de ce projet, on parle beaucoup des conséquences géologiques, et cetera. Il y a des réels dangers, mais je pense aussi que l'opportunité a émis qu'on n'aura même pas besoin d'aller jusqu'à ces problématiques-là, puisque de toute façon, ce projet est mort-né, à mon avis, en termes d'opportunité. En effet, GDF et Total maintenant ne cherchent plus à augmenter leur stockage de gaz pour les années 2020-2030. On sait que le marché va se stabiliser et même décliner à partir de ces époques-là. Donc, si GDF, Total continuent à augmenter leur capacité aujourd'hui, c'est sur des projets qui datent de quelques années. Donc, voilà !

Et je voulais préciser que d'un autre domaine, l'Agence internationale de l'énergie a rendu un rapport le 9 novembre dernier précisant que si nous continuons à utiliser nos énergies fossiles, la température du globe devrait augmenter de 6 degrés d'ici 2050. Donc, si on doit... On sait tous que si la température globale de la planète, or même s'il y a des erreurs, même s'il y a des marges d'erreurs, plus 6 degrés, on sait qu'on n'arrivera pas à gérer une telle situation sur la plan climatique, et on sait qu'on est au-dessus de plus de 2 degrés d'augmentation de température, on sait qu'on va vers l'inconnu. Donc, je ne comprends pas qu'on continue à s'arc-bouter sur des choix énergétiques alors qu'on sait que toutes les énergies fossiles, même si le gaz est la moins pire, entre guillemets, des énergies fossiles, je ne comprends pas pourquoi on continue à aller dans ce sens-là. Enfin, pour faire bref, ce projet aussi va entretenir notre dépendance énergétique face à des pays qui sont non stables politiquement, voire infréquentables politiquement. Il y a beaucoup de pays qui produisent du gaz qui ne sont pas très clairs par rapport à la démocratie, je ne vais pas m'étendre là-dessus, mais on sait qu'il y a beaucoup de choses là-dessus. Donc, moi, je pense que ce projet nous fait continuer à renoncer, à changer franchement de politique énergétique, on continue à aller dans le mur, allons-y gaiement. Donc, moi, je suis vraiment contre ce projet. Et je trouve que ce n'est vraiment pas un projet opportun, c'est le moins qu'on puisse dire, donc on s'affiche clairement contre ce projet.

Merci. Bonsoir !

Michel BELLEC

Je ferai une réponse rapide sur les quatre points que j'ai notés dans votre déclaration.

Le premier, c'est l'organisation du marché. C'est vrai que nous avons vécu pendant 50 ans dans une organisation en France où il y avait un monopole pour l'électricité, un monopole pour le gaz, et que maintenant, cette organisation a vécu et que ce n'est pas le choix des opérateurs que nous sommes, c'est le choix de l'organisation décidée par les représentants de l'Etat, à l'Assemblée Nationale, qui ont ouvert le marché ; et maintenant, il y a plusieurs acteurs dans l'électricité, plusieurs acteurs dans le gaz. cela, c'est le premier point.

Le deuxième, c'est pourquoi est-ce que nous, on développe ce projet-là alors que d'autres opérateurs plus anciens ne le développent pas ? C'est parce qu'aujourd'hui, tout ce qui touche au

stockage de gaz naturel, ce n'est pas comme le transport de gaz naturel dont j'ai parlé tout à l'heure qui est une activité régulée organisée par l'Etat, c'est une activité qui est négociée par les opérateurs, et les opérateurs les plus anciens ont moins de besoins que les opérateurs nouveaux comme nous le sommes. C'est pour cela qu'EDF développe aujourd'hui ce type de projet, parce qu'EDF en a besoin pour l'ensemble de son parc de production, en particulier, d'électricité.

Je passe au troisième point. Pourquoi développe-t-on de l'énergie fossile alors qu'on souhaiterait plutôt s'orienter vers du renouvelable qui ne produit pas de CO₂ ? C'est une réalité, vous avez raison. C'est parce que la production d'électricité dont EDF est l'acteur majeur aujourd'hui en France, lorsqu'elle se fait à travers de l'énergie renouvelable nécessite une énergie de réserve en parallèle pour faire face à l'intermittence de ces énergies renouvelables. A ce moment, EDF doit utiliser des centrales à gaz. On vient d'en mettre trois en service, enfin, deux viennent d'être réalisées, une troisième dans les six mois qui viennent. On développe ce type d'investissement pour pouvoir être, je dirais, en compatibilité avec les investissements que nous faisons dans le renouvelable. EDF a investi un milliard d'euros dans le renouvelable, l'an dernier. Et même ici, chez vous ici dans les Landes. Je souhaiterais justement en dire un mot. Merci de projeter le transparent 24. Mais si, c'est intéressant, c'est chez vous, on fait de l'énergie à partir du photovoltaïque. C'est la plus grande centrale photovoltaïque d'Europe. On développe également du solaire qui, effectivement, ne produit pas de CO₂. Mais c'est parce que l'on développe du solaire qu'il nous faut aussi développer des centrales à gaz pour lesquelles on a besoin de stockage de gaz naturel en cavités salines. Oui.

(Passage inaudible, hors micro)

Claire de LOYNES

Attendez, Monsieur. On va vous donner la parole, après une question écrite. On va vous donner la parole, s'il vous plaît. Je transmets une question écrite auparavant et vous avez la parole ensuite. Alors, la question écrite de Julien Matha : « Pourquoi dans un projet d'une telle dimension ne pas faire le rejet de saumure à plus de 50 kilomètres au large ? Cela serait un surcoût infinitésimal. Mais à cette distance, la hauteur d'eau est tellement plus importante ».

Grégoire RICHEZ

Alors, comment est déterminée la distance du rejet en mer ?

En fait, il y a deux considérations qui sont prises en compte pour déterminer cette distance, il y a dans un premier temps la nécessité d'avoir une profondeur suffisante pour assurer une bonne dispersion, également la nécessité d'avoir une profondeur suffisante pour assurer une bonne tenue des ouvrages dans le temps, une pérennité de ces ouvrages. Et c'est pour cette raison que le choix du projet aujourd'hui - mais là encore, cela nécessitera d'être affiné - s'est porté sur une implantation des ouvrages à au moins 15 mètres de la côte marine de façon à assurer leur pérennité tout en assurant une bonne dispersion de la saumure. Et pour atteindre ce « 15 mètres », il faut aller jusqu'à 1,5 kilomètre de la côte.

C'est sur cette base-là qu'a été définie l'implantation préliminaire des ouvrages. Sur les coûts, les installations du saumoduc constituent déjà pratiquement le tiers du coût du projet. Et donc, vouloir porter le saumoduc jusqu'à 50 kilomètres en mer, déplacer, pardon, le point de rejet à 50 kilomètres en mer, reviendrait à doubler le coût au moins et encore plus, c'est dans les profondeurs envisagées de la partie saumoduc. Ce serait exploser le budget du projet alors que les bénéfices obtenus, dans la mesure où la dispersion est assurée dès 1,5 kilomètre, eux seraient nuls.

Claire de LOYNES

Alors, si le monsieur dans la porte n'est plus là, je donne la parole à droite...

Intervenant

Si, il est là.

Claire de LOYNES

Où est-il ? Il est parti. Ah bon ! D'accord.

Mickael NEUHAUS

Merci. Mickael NEUHAUS de Messanges encore une fois.

Je voudrais bien savoir comment vous allez arriver au but des politiques énergétiques pour 2020 de 20 % d'énergie renouvelable avec un projet comme cela ? Vous êtes à 3 % en France pour l'instant. Et là, je ne vois pas une solution avec votre projet. Merci.

Claire de LOYNES

Merci.

Michel BELLEC

Il s'agit d'un objectif fixé pour l'ensemble du pays afin d'obtenir les fameux 3 x 20, à savoir 2020, moins 20 % d'émission de carbone et 20 % d'efficacité énergétique en plus. Si EDF est un acteur très important dans le monde de l'énergie, il n'est pas le seul. Vous comprenez que cet objectif est fixé à la France, pas à la seule entreprise EDF. Et la France, pour respecter ces objectifs, a organisé le Grenelle de l'environnement, il y a quelques mois, et EDF en a été un acteur majeur. Les investissements que nous faisons dans l'énergie renouvelable avec notre filiale qui s'appelle EDF Energie Nouvelle sont très importants. C'est vrai que la France a du retard par rapport à d'autres pays. J'imagine que vous pensez à l'Allemagne, notre grand voisin, qui néanmoins a une politique énergétique assez différente de la nôtre. Donc, la France progresse en matière d'énergie renouvelable et EDF apporte un tribut non négligeable à ce progrès. Je rappelle que la première énergie renouvelable, c'est quand même l'hydraulique.

D'accord. Ce projet-là, c'est ce que j'ai expliqué tout à l'heure, lorsqu'on développe de l'énergie renouvelable - je l'ai déjà dit deux fois, mais je vais le redire une troisième - il faut développer en même temps des réserves pour faire face à cette intermittence et la meilleure façon de le faire, la plus économique, la plus flexible et la moins coûteuse avec... Merci de me laissez finir c'est avec l'énergie fossile qu'est le gaz naturel, l'énergie fossile la moins polluante et la plus économique.

Sur l'hydraulique, je vous ai entendu malgré l'absence de micro, EDF qui est le premier acteur hydraulique en France, et de très loin parmi les premiers acteurs en Europe dans l'hydraulique, a développé depuis 50 ans à peu près tous les sites possibles, y compris d'ailleurs du stockage de pointes avec des possibilités de bassins hauts, de bassins bas pour utiliser...

(Passage inaudible, hors micro)

Michel BELLEC

Mais bien sûr que si, on a besoin du gaz pour générer les pointes, absolument. Dans tous les pays du monde, c'est comme cela que cela se passe.

(Passage inaudible, hors micro)

Claire de LOYNES

Monsieur, vous avez le micro, c'est votre tour

Michel BONADEO

Oui, Michel BONADEO. Moi, je suis gérant d'une entreprise à Saint-Geours-de-Maremne. Alors la question que j'aurai, c'est pourquoi faire peser le risque du rejet sur le littoral ? Pourquoi EDF ne travaille-t-il pas en circuit fermé ? Ils n'ont qu'à se prendre un volume d'eau et le traiter à leurs frais. Zéro rejet, c'est tout ce que je demande. Je ne vois pas pourquoi la population prendrait le risque de supporter un rejet sur une hypothétique loi physique.

Grégoire RICHEZ

Alors, le métier d'EDF, c'est d'être énergéticien. Fonctionner en circuit fermé, cela suppose la production de sel et ce, indépendamment, je veux dire, du retour d'eau. C'est une technique qui, en termes de consommation en énergie, est très significative. Nous avons, comme j'ai pu l'indiquer, entrepris des discussions avec la Société CSME qui est présente dans la région, qui produit du sel, et c'est une des voies que nous envisageons pour valoriser cette saumure. Le retour des condensats vers le lessivage est éventuellement envisagé. Ce n'est cependant pas la technique classique de production du sel. Nous avons initié des évaluations de ce point de vue-là avec CSME. Il paraît difficile, si vous regardez, ne serait-ce que les chiffres de production de sel en France, il paraît difficile de vouloir valoriser l'ensemble de l'eau chargée en sel qui serait produite au titre du lessivage par la simple production de sel puisque les quantités qui seraient ainsi extraites de sel raffiné, c'est le terme employé, avoisineraient la production déjà existante en France. C'est-à-dire qu'il y a là un problème de marché. De plus, on viendrait perturber le marché du sel raffiné existant en France. Cela ne nous empêche pas de chercher d'autres pistes de valorisation de l'eau de mer mais aussi de la saumure par le biais d'options avec le thermalisme ou d'options dans le domaine du bien-être... Ce sont toutes ces pistes qui permettront d'apporter des réponses à cette question.

Claire de LOYNES

Le jeune garçon dans l'allée, là. Merci.

Greg LINARES

Bonjour ! Je m'appelle Linares Greg, je suis collégien. Mon beau-père a une maison à Messanges et ma mère à Saubusse, et je trouve quand même que moi, même si je suis en 5^{ème}, j'ai quand même vu des choses sur la dissolution du sel et je trouve quand même que vous nous prenez un peu pour, comment dire, des imbéciles en disant cela, parce que franchement même moi, je sais que quand on déverse autant de sel dans même, si c'est de l'eau de mer ; je pense que quand je serai grand, si je voudrais aller montrer la plage où j'ai vécu à mes enfants, je pense que cela sera juste une patinoire de sel. C'est tout.

(Applaudissements)

Michel BELLEC

Merci pour ton intervention et bravo pour parler en public à ton âge devant une grande salle comme cela, cela a été un moment d'émotion intéressant.

Simplement pour te rassurer, je peux te dire que dans une mer qui est quand même plus fermée que cet océan, je parle de la mer la Méditerranée, un autre opérateur que le nôtre, une autre entreprise a développé une installation de ce type et prend de l'eau en mer et la rejette de la même façon qu'on envisage de le faire dans l'océan à côté de chez toi. La mer Méditerranée, comme tu le sais, c'est une mer quasiment fermée.

Intervenant

Qui et où ?

Michel BELLEC

Alors, qui et où ? Je vais vous répondre, c'est le stockage qui est situé à Manosque, donc à 80 kilomètres de Fos, il y a un saumoduc sur 80 kilomètres, donc quand même deux fois plus long... mais attendez... et l'exploitant, c'est la société Géométhane.

Claire de LOYNES

Donc, je passe la parole au troisième rang à gauche.

Béatrice PRIEUR

Bonsoir à tous ! Béatrice PRIEUR, exploitante agricole à Bélus, pas loin de Mimbaste, Docteur en Histoire de l'Art, déléguée départementale du Nouveau Centre dans les Landes.

J'ai assisté à pas mal de débats déjà, donc merci de nous avoir convoqués pour la Commission, donc, j'en suis à 12 heures de débat. Au départ, je n'avais absolument aucun a priori pour ce projet et au fil du temps à vous écouter, j'en ai de plus en plus, et pour moi ce projet, sans jeu de mot, est explosif pour les Landes. Ce projet c'est signer l'arrêt de mort du Département des Landes, prenez-en conscience.

Alors nous, nous, les citoyens, nous, les agriculteurs, nous les forestiers, nous, les pêcheurs, nous, les chasseurs, nous les acteurs du tourisme, nous les habitants et les riverains, par exemple, des Barthes de l'Adour, les usagers de la côte, nous les habitants de Messanges, nous les habitants de Moliets, nous les habitants de Léon, les habitants de Soustons, les habitants de Saint-Vincent-de-Tyrosse, les habitants de Gaas, de Mimbaste, de Pouillon et de Benesse-lès-Dax, nous les Landais, nous ne voulons pas de votre projet.

De plus, je ne sais comment vous allez le financer, car j'ai entendu ce matin sur BFM qu'EDF était comme l'Etat français en déficit, mais lui, EDF de 30 milliards d'euros. Maintenant, Monsieur Claude BERNET, Président de la Commission, je voudrais m'adresser à vous les yeux dans les yeux, je suis née, non, non, non... simplement pour vous regarder les yeux dans les yeux ; je suis née, il y a 35 ans à Dax, j'ai toujours habité à Bélus, je suis landaise et je vois sur le revers de votre veste que vous êtes Officier de la légion d'honneur ... cette distinction doit couronner effectivement une brillante carrière. J'ai beaucoup de respect et de déférence pour cette distinction créée par Napoléon 1^{er} car mes grands-pères l'avaient, mes grands-pères qui ont servi la France, qui ont servi le drapeau français, qui ont été résistants. Et Monsieur, s'il vous plaît, nous sommes très nombreux jeunes ici, des surfeurs, enfin, on est très nombreux, beaucoup de jeunes ; s'il vous plaît, quand vous allez écrire et rendre votre bilan, s'il vous plaît, pensez à nous, pensez à notre avenir, et franchement, pensez aux Landes, s'il vous plaît en conscience Monsieur. Merci.

Claude BERNET

Simplement, je voulais vous dire, je ne vais pas répondre sur ce qui m'est personnel. Je voudrais simplement vous dire que ce n'est pas moi tout seul qui vais rédiger ce compte-rendu, mais bien entendu, la Commission a d'ailleurs commencé à travailler sur le plan et fera bien entendu un travail collectif, les membres de la Commission se verront plusieurs fois, on s'échangera les documents et cetera. Notre principe, c'est de dire ce que nous avons entendu, ce que nous avons vu, ce que nous avons lu, tout ce qui est arrivé à la Commission par n'importe quelle voie, que ce soit au cours des réunions publiques, par les questions et avis déposés sur Internet, par les cahiers d'acteurs, par la presse, par les radios, la télévision, enfin, tout ce qui intéresse le débat, nous essayons de nous en imprégner pour en faire une synthèse. Voilà ! Et on le fera, je dirais, avec simplement le souci d'être objectif. Je ne vous dis pas qu'on pensera à tel ou tel, je vous dis simplement que notre rôle, c'est de travailler objectivement. Voilà ! Vous verrez quand le résultat sortira, je pense d'ailleurs qu'il sera critiqué par certains qui trouveront qu'on n'a pas assez évoqué tel point ou tel autre. Alors, je vous signale d'ailleurs que la prochaine réunion se déroulera à Habas, je ne sais pas si je l'ai précisé dans mon introduction. Lors de la prochaine réunion à Habas, je ne vois pas pourquoi on priverait Habas d'avoir la dernière réunion, la Commission aura l'occasion de présenter les grands traits de ce qu'elle envisage d'écrire. Voilà ! C'est un élément de démocratie.

Intervenant

Mais avant de partir, on fait main levée là, qui est pour et qui est contre, des gens, il n'y a même pas besoin de respiration.

Intervenant

Comment cela, cela s'appelle, la définition de démocratie ?

Michel BELLEC

Je voudrais juste donner une précision technique sur la remarque de Madame à propos de ce que vous avez entendu sur BFM. Je pense que, soit vous avez mal entendu, soit le journaliste était imprécis. Vous avez dû confondre, ce que vous appelez le déficit, ce n'est certainement pas le déficit de 30 milliards, c'est probablement dans le bilan d'EDF. Dans un bilan d'EDF, il y a forcément des emprunts, voilà donc, cela va être le chiffre des emprunts, mais évidemment, EDF est nécessairement bénéficiaire, donc ce n'est pas possible que vous ayez entendu ce chiffre ce matin.

Claire de LOYNES

Alors, je donne la parole à Monsieur avec des lunettes au milieu. Merci.

Monsieur VAILLANT

Monsieur le Président, je voudrais vous remercier de m'avoir donné la parole.

Une première remarque pour que tout le monde soit un peu au courant.

Nous sommes en zone Seveso. Donc, le certificat d'urbanisme l'indiquera lorsque le notaire va le demander, cela c'est valable pour tous les habitants de Pouillon, Mimbaste, Saugnac, Saint-Pandelon, quid des autres villes Monsieur le Président ?

Ensuite, revenons-en au fond.

Ce qu'a dit le Monsieur tout à l'heure en bleu, la réponse de la dame, cela signifie donc qu'au niveau de l'extraction, il y a beaucoup de recherches encore à faire. Tout simplement, je dirais que ce n'est pas très au point. Attention, on reprend d'autres remarques Monsieur le Président au niveau du rejet dans la mer, j'ajouterai à tout ce qui a déjà été dit, que nous sommes dans le golfe de Gascogne et

que cela tourne, il y a des courants, alors, ne venez pas me dire que cela va être localisé, admettons, à un kilomètre, non, cela peut non seulement aller en Espagne, mais cela peut monter aussi vers Bordeaux.

Autre point et tout à l'heure, on ne nous en a pas parlé, mais cela sera ma question Monsieur le Président. Et le terminal méthanier, personne ne nous en parle, parce que Monsieur le Président, si j'ai bien compris, on va nous amener du gaz... nous sommes... on ne savait pas qu'EDF était spécialisée dans le gaz ; lorsqu'on les a privatisés il y a quatre, cinq ans, on a justement, c'était la Commission de Bruxelles qui l'a voulu, séparé le gaz de l'électricité, maintenant, EDF va faire de l'électricité... du gaz. Alors, je veux savoir pourquoi ils vont le faire ? Ils vont stocker du gaz, admettons-le. Puis, après, on vient nous dire, c'est Total. Alors, d'abord, on nous annonce qu'aujourd'hui, Total, on n'est pas en concertation avec eux.

Moi, je rappelle à tous les gens qui sont ici, et à vous Monsieur le Président, qu'avec Total, on a déjà eu un petit problème. A Toulouse, il y a dix ans, qu'au jour d'aujourd'hui, des dizaines et des dizaines de personnes ne sont pas indemnisées. S'il y a un pépin, là, je dis un pépin sur le point d'extraction, Monsieur le Président, quid ? Alors, maintenant, puisque ce n'est pas Total, puisqu'on ne sait pas à qui ils vont le vendre, je voudrais savoir pourquoi on le fait venir. C'est tout. Il faudra qu'on me l'explique également. Et enfin, maintenant, un dernier point, Monsieur le Président, parce que cela, cela me semble quand même, entre le fait d'amener et le fait de vendre, il faudrait qu'on m'explique comment tout au long du parcours, on va pouvoir, comme l'a dit monsieur tout à l'heure, se concerter avec tous les intervenants. Moi, je veux bien Monsieur le Président, mais cela démontre tout simplement que ce projet n'est pas encore tout à fait au point et qu'il faudrait encore quelques années pour le mettre au point. Je n'ai pas donné ma profession tout à l'heure, je suis avocat, Monsieur le Président.

Michel BELLEC

Oui, oui. Alors, vous avez évoqué de très nombreux thèmes, et puis, vous en avez apporté certains qui n'ont évidemment strictement rien à voir avec notre sujet, si vous me permettez. Vous avez parlé de Toulouse et de Total, ce n'est pas du tout le sujet de ce soir.

(Passage inaudible, hors micro)
(Chahut)

Michel BELLEC

Donc, j'ai retenu une question précise, je ne répondrai pas sur vos avis, ce n'est pas non plus le sujet de ce soir. Les centrales nucléaires, ce n'est pas le... Ah la sécurité, c'est le sujet de ce soir, cela, c'est vrai, mais je crois qu'on peut y revenir, on y a répondu tout à l'heure. Simplement... D'accord.

Intervenant

Je vous demande la liste des ICPE, c'est simple et précis. Apportez-la au débat ! Apportez-y lors de la réunion d'Habas, la liste des ICPE pendant le chantier, le forage, pendant les installations, pendant le fonctionnement et pendant la remise en état des sites après concession. Donc, cela, vous pouvez l'envisager, vous donnez les numéros d'ICPE, on est assez grand et assez cultivé pour retrouver les textes. En plus, on a un avocat avec nous maintenant. La liste des ICPE.

(Applaudissements)

Michel BELLEC

On va revenir sur la question de la sécurité de l'ICPE, on va y revenir, on va y revenir tout de suite. Simplement, j'ai retenu quelques points précis sur lesquels je souhaite répondre. Vous parlez d'un terminal méthanier. Alors, il n'y a aucun terminal méthanier dans ce projet, peut-être que vous faites état d'un projet de terminal méthanier qui a été proposé dans la région, c'était au Verdon, et c'est un projet qui n'existe plus, qui était porté... qui n'était pas du tout d'ailleurs porté par notre entreprise. Donc, il n'y a, lié à ce projet de stockage souterrain, aucun projet de terminal méthanier qui lui est corrélé, que ce soit bien clair. Et tout à l'heure, il peut y avoir eu un amalgame parce que dans ma présentation, j'ai parlé du terminal méthanier de Dunkerque, mais Dunkerque, c'est un...

(Passage inaudible, hors micro)

Michel BELLEC

Oui, je le répète, donc... Alors, le gaz est interconnecté sur l'ensemble du réseau français, c'est interconnecté à travers un réseau qui s'appelle le réseau de transport de gaz qui est géré par deux entreprises, je l'ai dit tout à l'heure, GRTgaz et TIGF qui ont la responsabilité de transporter le gaz. Ensuite, nous, nous sommes un fournisseur, nous sommes le développeur de ce projet de stockage et nous serons un fournisseur de gaz, et c'est nous qui amènerons le gaz dans ce stockage et qui le soutireront. Et ce gaz sera amené par l'ensemble de notre - ce que l'on appelle - un portefeuille d'approvisionnement de gaz. Ce sera du gaz, aujourd'hui... ce que je peux dire sur le portefeuille d'approvisionnement de gaz d'EDF, c'est que nous avons du gaz qui vient de Norvège, que nous avons du gaz qui vient de Hollande. Nous sommes en train de négocier du gaz qui vient de Russie, et nous construisons un terminal GNL pour ramener des cargaisons de terminaux GNL, c'est souvent du gaz du Moyen-Orient, le GNL, ou d'Algérie. Voilà ! Ce sera l'ensemble de notre portefeuille d'approvisionnement, mais je rappelle que ce stockage souterrain de gaz naturel sera en exploitation en 2020. Donc, ce sera en 2020, et pour les années qui suivent, ce gaz proviendra de l'ensemble du portefeuille d'approvisionnement de gaz naturel d'EDF qui serait un portefeuille équilibré entre ces différents pays. Maintenant...

(Passage inaudible, hors micro)

Claire de LOYNES

Non, attendez le micro pour parler s'il vous plaît !

Monsieur VAILLANT

Qu'est-ce qu'EDF vient faire dans du gaz Monsieur ? Je ne comprends pas.

Michel BELLEC

Alors, c'est intéressant mais je répète ce que j'ai dit tout à l'heure.

Monsieur VAILLANT

Vous faites de l'électricité.

Claire de LOYNES

Parlez dans le micro d'abord.

Michel BELLEC

D'accord, mais laissez-moi...

Monsieur VAILLANT

Vous avez des centrales nucléaires qui font de l'électricité...

Michel BELLEC

Oui, oui.

Monsieur VAILLANT

... Qu'est-ce que vous venez faire dans le gaz ? C'est ce que je ne comprends pas.

Michel BELLEC

Alors, pour faire face... Alors, je vais juste faire un rapide, comment dire, détour sur l'économie du système électrique, mais je vais aller très vite. Il y a une demande d'électricité, qui est notre demande à tous, que ce soient les industries ou les particuliers, il y a une courbe de demande d'électricité. Pour faire face à cette courbe de demande d'électricité, comme l'électricité ne se stocke pas, il faut avoir des centrales de production d'électricité pour faire face à cette demande. En face d'une demande, il y a une production.

Monsieur VAILLANT

Le gaz, il se stocke ?

Michel BELLEC

Alors, vous me laissez terminer. Donc, dans ce que l'on appelle le mix de production d'électricité d'EDF, il y a du nucléaire, il y a du gaz, il y a du pétrole...

Monsieur VAILLANT

Le nucléaire, cela représente combien de pourcentage ?

Michel BELLEC

... il y a de l'hydraulique et il y a du renouvelable et il y a du gaz. Forcément, les producteurs de gaz du monde sont quasiment tous des acteurs du système électrique de leur pays, parce qu'il faut du gaz pour produire de l'électricité. Il y en a assez peu en France.

Monsieur VAILLANT

Nous avons eu 58 réacteurs Monsieur. Enfin, EDF a 58 réacteurs. Il est question d'en fermer deux ou trois.

Michel BELLEC

Oui, mais...

Claire de LOYNES

Il s'agit de stockage de gaz, j'aimerais que nous partagions la parole, beaucoup veulent parler. A gauche, dans la porte, quelqu'un demande la parole depuis assez longtemps.

(Passage inaudible, hors micro)

Michel BELLEC

Dites, envoyez vos... Mais, écoutez, j'ai répondu à...
Mais si ! Alors, on va vous répondre sur la sécurité. Vas-y !

(Passage inaudible, hors micro)

Claire de LOYNES

Non, monsieur, ne parlez pas sans micro. Vous seriez aimable de ne pas parler sans micro. Tu veux parler ?

Grégoire RICHEZ

Oui, sur la sécurité. Alors, je voulais revenir sur ce qui a pu être dit sur le classement Seveso de l'installation. Alors, le classement porte sur une installation en tant que telle, il ne porte pas sur des communes. Et donc, nous serons, et je vous ai indiqué par ailleurs que le stockage occuperait une superficie totale d'environ 30 hectares. Vous trouverez sur le site Internet de la CPDP des études préliminaires de danger, qui indiquent les zones potentiellement impactées par des événements accidentels, qui justifieraient de la mise en place de servitudes, de restrictions d'urbanisation. Comme nous avons pu le préciser lors d'un débat précédent, EDF s'engage aujourd'hui à ce que nous soyons propriétaires de l'ensemble des terrains qui seraient impactés par des éventuelles restrictions d'urbanisation liées à ce projet. En conséquence, aucune personne, aucune habitation n'aura à souffrir du point de vue immobilier du classement Seveso de l'installation.

Claire de LOYNES

La parole est à gauche, dans la porte.

Maxime DAUBY

Merci. Bonsoir Monsieur le Président, Monsieur BELLEC ! Je me présente Maxime DAUBY, chef d'entreprise habitant d'Hossegor, un peu honteux de le dire mais ancien cadre d'EDF, j'ai démissionné.

J'ai une remarque et deux questions.

Ma première remarque, cela concerne la nécessité d'avoir du gaz en France, vous expliquez que c'est pour compenser le renouvelable. C'est faux. C'est-à-dire que les moyens, les centrales de gaz sont appelées des moyens de semi-base, ce ne sont pas des moyens de pointe. Donc, si les éoliennes s'arrêtent, s'il y a des problèmes liés aux énergies renouvelables pour lesquels il faut trouver des solutions, ce ne sont pas les centrales au gaz qui répondront à ces problèmes. Cela c'est la remarque. Deuxième...

Ensuite, j'ai deux questions, suite à cette remarque.

Alors, la première peut prêter à débat, mais je ne pense pas que vous obtiendrez gain de cause sur ce point-là. Ensuite, les deux questions, c'est sur le réseau, c'est-à-dire que vous allez installer des stations de compression de gaz qui vont comprimer du gaz dans un stockage. Ces stations de compression consomment beaucoup d'électricité. Si on prend l'exemple des stations de compression qui sont à Lacq, c'est-à-dire qu'ils ont fait des tentatives pour stocker des choses à Lacq, ou si on prend Manosque, si vous voulez Manosque, je connais aussi très bien cette installation-là, cela consomme l'équivalent, une station, de 5, 6 000 foyers ; 5, 6 mégawatts, si vous voulez parler en mégawatts. Il va y avoir plusieurs stations de compression sur votre installation. Le réseau aujourd'hui, dans les Landes, le réseau électrique landais, il ne supporte pas cela, enfin, il n'y a pas assez de réseau, donc vous allez devoir développer du réseau électrique. C'est-à-dire que vous allez devoir faire des tranchées pour construire, et les tranchées, c'est une chose, mais les pylônes et les lignes que vous allez devoir implanter dans les Landes pour subvenir à cette consommation d'électricité supplémentaire, cela en est une autre. J'aimerais bien que vous répondiez à cette question. Deuxième question, vous avez éludé la question de Monsieur sur comment ce gaz allait arriver là. Ma question, ce n'est pas de dire s'il fera du gaz ou pas, mais le gaz, il va bien falloir qu'il passe par le réseau de TIGF, le réseau du gestionnaire de réseaux de gaz d'ici. Aujourd'hui, son réseau de gaz ne supporterait pas un stockage supplémentaire. Il y a déjà des stockages en berne qui appartiennent à TIGF. Là, vous mettez un nouveau stockage, il va falloir développer du réseau de gaz. Développer du réseau de gaz, c'est moins visible, c'est enfoui, mais cela nécessite aussi beaucoup de travaux.

Alors, moi, j'adore les Landes, je suis Landais, comme la dame l'a dit, et je n'ai pas envie de voir le paysage se transformer en un champ de pylônes et un gruyère de tuyaux. Voilà, c'est tout.

(Applaudissements)

Michel BELLEC

Je me permets de revenir sur ce qui n'était pas une question, mais un avis de votre part, sur le fait que les centrales à gaz pour fabriquer de l'électricité, font de la semi-base. Elles font, c'est vrai, de la semi-base, pas en France, d'ailleurs, parce la semi-base en France, elle est faite par du nucléaire, vous devriez le savoir puisque vous êtes un ancien cadre d'EDF ; et les centrales à gaz, en fait, ce sont essentiellement pour les besoins de pointes en France. C'est vrai que dans d'autres pays, c'est plutôt, cela peut être plutôt utilisé en semi-base, mais ce n'est pas le cas en France, parce que nous avons un parc nucléaire qui est extrêmement important comme chacun le sait.

Donc, juste pour vous donner la précision sur ce point, sur la question des raccordements, c'est un vrai sujet : le raccordement électrique et le raccordement gaz. Sur le raccordement électrique, Grégoire RICHEZ vous répondra ; sur le raccordement gaz, j'en ai parlé tout à l'heure. Je rappelle que, en France, aujourd'hui, il doit y avoir à peu près 22 000 kilomètres de canalisation de transport de gaz qui sont enfouis sous terre et cela ne pose vraiment pas de problème. Justement, le transport du gaz, c'est quelque chose qui est invisible, qui ne pose pas de problème, juste... enfin, simplement le temps des travaux. C'est vrai, le temps des travaux, il faut bien les faire, mais ensuite la canalisation est là. Le gaz se transporte très facilement, à la différence de l'électricité qui se transporte, c'est vrai, relativement... C'est compliqué de transporter de l'électricité, alors que le gaz, c'est très simple à transporter. Le gaz qui est consommé en France vient de 5 000 kilomètres depuis la Sibérie ou bien vient par bateau du Moyen-Orient. C'est comme le pétrole, cela se transporte bien. Donc, il n'y a pas de problème... On verra le sujet lorsqu'il sera mûr au niveau du développement du projet. Comment on règle la question du transport de gaz sur ce projet ? Mais ce n'est pas un souci particulier. On est à 10 kilomètres du réseau de TIGF, même s'il faudra le renforcer par rapport aux 25 000 kilomètres de canalisation en transport de gaz qui existent aujourd'hui en France. Sur le raccordement du réseau électrique, Grégoire.

Grégoire RICHEZ

Effectivement, parmi les installations qui seront présentes en surface, il y aura des installations de compression, puisque j'ai indiqué que le gaz serait stocké dans le sous-sol sous pression. Pour cela, la puissance électrique nécessaire est de quelques mégawatts, pour parler entre électriciens. Je vous signale que, par exemple, sur Manosque, la compression n'est pas du tout électrique, elle se fait par des turbines à gaz. Ceci dit, EDF, pour le projet Salins des Landes, a fait le choix d'un entraînement électrique de façon à ne pas générer de gaz de combustion sur site et pour les souplesses d'usage que cela fournit. Il existe différentes capacités pour venir se raccorder, pour raccorder le site aux réseaux électriques existants. Plusieurs solutions sont envisagées à différents points de connexion. Ce seront des raccordements qui, de toute façon, seront enterrés et avec un premier point de raccordement potentiel à 10 kilomètres. Donc, là encore, effectivement, il y aura un raccordement électrique de la même façon que pour le gaz. Il y a certaines obligations réglementaires dans la mise en œuvre de ce raccordement électrique, puisque le secteur du transport électrique est lui aussi régulé comme l'est le secteur du transport de gaz. Et donc, nous serons, nous aussi, soumis à mettre en œuvre les procédures pour établir ces raccordements électriques.

Claire de LOYNES

Avant de donner la parole à la dame à droite qui a des lunettes, je vais reposer une question à laquelle le maître d'ouvrage n'a pas répondu. Quelle est la liste des ICPE, est-ce qu'on peut...

Grégoire RICHEZ

Les ICPE. Pardon ! Effectivement, oui. La question était posée hors micro, mais on va essayer d'y répondre. Alors, aujourd'hui, la liste des ICPE n'est pas complètement finalisée et définie.

(Passage inaudible, hors micro)

Grégoire RICHEZ

C'est l'objet des phases ultérieures. Comme je l'ai expliqué, nous devons avoir des études complémentaires qui permettent de dimensionner le projet. Et dans la définition des rubriques... Mais, laissez-moi terminer ma phrase ! Je vais...

Claire de LOYNES

Merci de demander un micro. Vous ne parlez pas hors micro, s'il vous plaît. Non, non.

Grégoire RICHEZ

Alors...

(Passage inaudible, hors micro)

Claire de LOYNES

Exactement.

Grégoire RICHEZ

La définition de ce qu'est une installation classée pour l'environnement se fait sur la base de la nature des équipements ou des process utilisés ainsi que des volumes et des quantités.

Intervenant

Et des puissances.

Grégoire RICHEZ

Et les puissances, oui. Et donc, comme je l'ai indiqué dans ma présentation, nous aurons une phase ultérieure d'études qui nous permettront de rédiger les dossiers et de solliciter ces demandes. Et c'est dans ces dossiers que vous trouverez la liste des rubriques ICPE, la liste, je vais dire, des procédés ou des quantités qui nous amènent à solliciter effectivement des autorisations d'exploiter. Et c'est donc à ce moment-là, et c'est avant l'enquête publique, puisque ce sont des documents qui sont consultables au titre de l'enquête publique, c'est à cette étape-là que ces listes des rubriques ICPE seront finalisées et disponibles. Ceci dit, et je l'ai indiqué aussi, je comprends tout à fait qu'en tant que riverains, vous posiez des questions à ce sujet. Et une CLIC sera constituée pendant la phase exploitation, nous sommes tout à fait prêts à anticiper et à venir vous présenter nos projets en la matière lorsqu'ils auront été définis. Et cela fera l'objet de concertation avec les riverains et avec les associations représentatives de ces riverains. Nous sommes tout à fait prêts à échanger là-dessus. Aujourd'hui, le débat public arrive effectivement tôt dans le processus de développement du projet. Bien avant les phases d'enquête publique, nous sommes tout à fait prêts à venir rencontrer de nouveau les associations représentatives pour discuter et venir présenter nos projets de dossiers.

Claire de LOYNES

La parole est à la personne qui a des lunettes à droite. Merci, merci. Non, non. S'il vous plaît, Monsieur. S'il vous plaît, Monsieur, nous partageons la parole dans la salle. Merci, Madame, de... Merci, Madame.

Florence CASTAGNEDE

Oui, bonsoir ! Je suis Florence CASTAGNEDE, j'habite à Azur. Et pour l'association stockage-gaz-landes.net. Notre regard sur le projet EDF, je suis allée, avec le débat public et messieurs d'EDF, visiter le site de Manosque.

Donc, Manosque, c'est un site historique qui existe depuis 1957, qui stockait des hydrocarbures en cavités salines. Donc, c'est un site qui existe depuis longtemps. Il n'y a jamais eu de rejet en mer, parce que la saumure était récupérée dans des lacs et elle resservait aussi pour l'utilisation des stockages de pétrole. C'est maintenant, depuis 1990, les stockages en cavités salines de Manosque se sont reconvertis dans le gaz et c'est depuis quelques années, un an ou deux, je crois, que le saumoduc a été étendu pour être déversé dans la mer Méditerranée, sur le golfe de Fos, parce qu'il n'y avait plus non plus la possibilité de récupérer ce sel par l'industrie chimique. Voilà ! Donc, au final, lorsqu'on est allé faire cette visite, on pensait avoir un peu plus de recul par rapport au rejet et nous n'avons pas eu cette possibilité-là. Voilà ! Juste l'avis d'un petit corail rouge qui n'a pas été perturbé pendant trois semaines de saumure à 800 mètres cubes/heure et 300 grammes de sel par litre, voilà ! A priori, il a tenu le choc, le petit corail rouge. Voilà ! C'est le seul témoignage et le retour d'expérience que nous avons eu maintenant.

Alors, toujours, je vais conserver quand même la parole, parce que je voulais aussi demander des précisions quant au diffuseur.

D'après ce que j'ai compris, le diffuseur...

Est-ce que quelqu'un m'écoute ?

Le diffuseur, c'est un long tuyau qui est piqué par des tubes de trois mètres de haut d'après ce que j'ai compris à Lavéra, à la sortie du saumoduc de Manosque. Donc, je voulais savoir comment vous comptez construire ce diffuseur à un kilomètre et demi de nos côtes et dans l'océan Atlantique qui n'est pas le golfe de Fos. Voilà ! Parce qu'ici, on a l'expérience du Wharf de La Salie qui rejette le déchet de l'usine de Facture et autres. Et ce wharf, je ne sais pas si vous le connaissez, c'est un gros tuyau sur une jetée métallique, il devait être au départ construit à plus d'un kilomètre des côtes, il n'a jamais été, il n'a jamais dépassé les 400 mètres. Donc, il rejette une espèce de liquide, de purin marronnasse et voilà ! Donc, est-ce que c'est notre futur à nous ici avec des rejets blanchâtres et autres ? Voilà ! Et... j'ai fini.

Claire de LOYNES

Merci bien. Merci.

Grégoire RICHEZ

Pour assurer une bonne dispersion de l'eau salée en mer, effectivement, un ouvrage type diffuseur sera installé, c'est au moins ce qui est envisagé aujourd'hui.

Si on peut avoir l'illustration numéro 16, s'il vous plaît. Je suis désolé, parce que le diffuseur n'apparaît que dans une vignette en bas à droite, ce ne sera pas excessivement visible, mais cela vous donnera à peu près une idée. Effectivement, donc, le rejet est effectué à 1,5 kilomètre du bord de côte, et tout au bout de la tuyauterie, est mis en œuvre sur une... c'est ce qui apparaît dans la vignette en bas à droite, sur un tuyau qui fait une cinquantaine de mètres de long. Vous avez en espaces réguliers, les espèces de manchette qui remontent de façon à assurer effectivement une bonne dispersion de la saumure. C'est cet ouvrage qu'on appelle « le diffuseur » et c'est tout à fait similaire à celui qui était mis en œuvre sur le site de Manosque. Cet ouvrage est constitué d'un bloc à terre, ensuite, il est déposé en mer et fait l'objet d'un blocage, soit en coulant des éléments de béton, soit par enrochement de façon à le maintenir en place. Ce sont des travaux maritimes classiques qui seraient mis en œuvre pour assurer la réalisation de cet ouvrage.

Intervenant

Vous n'avez pas répondu à la question là ! Est-ce que c'est blanchâtre, elle a demandé la dame, ou est-ce que c'est sale ? Vous n'avez pas répondu à cela.

Grégoire RICHEZ

La saumure est incolore. Voilà !

Claire de LOYNES

Monsieur au milieu de la salle, s'il vous plaît, à droite, oui, merci. Et ensuite monsieur dans la porte.

Jean-Pierre POURRUT

Bonsoir ! Monsieur le Président, je suis Jean-Pierre POURRUT de Capbreton. J'ai été Conseiller municipal, et notamment, je m'occupais des plages et du port. J'ai travaillé notamment avec la SOGREAH quand ils ont fait l'aménagement des digues à Capbreton. Et donc, dans ces études, on a étudié les courants marins entre autres. Et pour ceux qui ne sauraient pas et j'apporterai quelques précisions.

Tous les ans, nous avons un courant Nord-Sud qui transporte 500 000 mètres cubes de sables qui se déplacent, je dis bien Nord-Sud. Donc, quand on voit où est situé Messanges par rapport à toutes les plages, les principales plages, on va dire, du secteur, c'est-à-dire en descendant vers Vieux-Boucau, enfin, Messanges, Hossegor, Capbreton, Labenne. Donc, Nord-Sud, on va... par des fonds de 15 mètres, sur des fonds de 15 mètres, on voit bien que la dilution de cette eau saumurée, déjà l'eau saumurée, l'eau salée, elle est plus légère, donc elle monte en surface, elle est plus facilement déportée par les courants, cela c'est une première remarque importante. D'autre part, je suis aussi ancien marin, je suis ingénieur, chef d'entreprise à la retraite, donc j'ai aussi quelques formations autres que maritime. Et je voudrais aussi apporter peut-être un peu de sérénité dans ce débat, parce que j'ai... du fait que j'ai été donc impliqué du fait d'habiter Capbreton, je me suis dit : « Est-ce qu'il n'y aurait pas une alternative intéressante à valoriser justement ces eaux saumurées ? Donc récupérer le sel ». Alors, le sel, quand on le craque, si on peut dire, l'eau de mer, c'est 35 grammes de sel par litre ; et sur ces 35 grammes, vous avez 30 grammes de carbonate de sodium et 5, chlorure de magnésium.

Or, le magnésium, c'est le sixième minéral qui est sur la terre, et c'est quelque chose qui prend de plus en plus de l'importance. Et donc, on a développé des technologies, notamment les Japonais et les Chinois qui sont arrivés à faire maintenant des matériaux, notamment, pour la construction, qui, ont la propriété, si on fait un comparatif avec le BA13 que beaucoup de gens connaissent, c'est-à-dire les cloisons qui sont en plâtre doublée de carton, si on met un coup de pied dedans, cela s'effrite, si on met de l'eau, cela s'humidifie. Les Japonais, les Chinois, avec l'oxyde de magnésium, ils font des parois qui sont plus légères que le BA13, qui ont des caractéristiques nettement supérieures et qui sont très résistantes. Donc, cela c'est, pour le bâtiment, ce sont des produits innovants. On peut aussi développer si on décline la filière du magnésium, faire donc des alliages avec les métaux, notamment...

Non, mais attendez, je vais vous dire quelque chose tout à l'heure, notamment, non, c'est pour faire d'une opportunité... Je ne suis pas spécialement pour ce projet, mais je dis que là, il y a moyen, notamment, à la ressource puisqu'il y a des écologistes, vous savez que dans 30 ans, on va manquer d'eau, on peut à Barcelone...

Claire de LOYNES

Respectez la parole s'il vous plaît ! Monsieur s'il vous plaît, laissez parler...

Jean-Pierre POURRUT

... ils ont développé une usine de dessalement d'eau de mer qui approvisionne un million de personnes. Vous savez qu'on va manquer d'eau même dans les Landes. D'accord ?

Intervenant

Pourquoi elle sera salée ?

Jean-Pierre POURRUT

Si on dessale l'eau...

Claire de LOYNES

Chut ! S'il vous plaît, laissez parler celui qui a le micro. Merci, merci.

Jean-Pierre POURRUT

Je ne vous ai pas... je ne vous ai pas interrompu, à ce que je sache.

Intervenant

Non ! Vous avez parlé encore, je vous dis simplement que dans d'autre part, trois coups de bâton au lieu de 10. Voilà !

Jean-Pierre POURRUT

Comment trois coups de bâton ?

Intervenant

Oui. Voyons, c'est cela que nous sommes en train de vous demander, de récupérer le projet.

Jean-Pierre POURRUT

Non, mais attendez... Non, mais je dis : « il y a des alternatives, il y a des alternatives ».

Claire de LOYNES

Toutes les opinions ont le droit d'être exprimées dans un débat public. Merci.

Intervenant

Cela fait quatre fois que je lève la main, je crois.

Jean-Pierre POURRUT

Mais attendez ! Moi, je ne comprends pas ces personnages qui interrompent, qui ne laissent pas parler les autres. En démocratie, tout le monde a le droit de s'exprimer. Parce que moi... De toute façon, si l'Etat a décidé de le faire, ils le feront et ils vous donnent... Voilà !

Et s'ils vous montrent tous les projets, tous les essais que vous voulez, vous n'êtes pas suffisamment techniciens pour aller vérifier si les essais qu'on va vous montrer, ils seront vrais ou faux. D'accord ?

Intervenant

Cela c'est moche, oui, monsieur. C'est moche.

Jean-Pierre POURRUT

Voilà ! C'est tout ! Alors, j'ai dit qu'il y a des opportunités, on peut créer de l'emploi et on peut dessaler l'eau, on peut développer des usines. Pour faire cela, on peut faire... il y a des projets qu'on peut faire qui seront des alternatives à ce projet. Voilà ! J'ai fini.

Claire de LOYNES

Merci, Monsieur

Michel BELLEC

Juste, je réagis là sur les deux dernières interventions.

Pour rappeler sur cette question des rejets qui est une des questions extrêmement sensibles, je vous assure qu'on l'a bien compris dans notre équipe EDF, nous allons continuer à y travailler. Là-dessus, je veux simplement dire, puisqu'il a été cité l'exemple de Manosque qui n'avait fonctionné que trois semaines, mais bon, l'investissement a été fait, et maintenant, il est prêt à fonctionner, les installations sont là. Je voulais dire qu'il y a un autre projet sur lequel nous sommes, nous, EDF, investisseur. C'est un projet en Allemagne, à Etsel près de la mer du Nord, 60 cavernes ont été faites, et les rejets de saumure dans la mer du Nord durent depuis 20 ans, et je peux vous assurer que les autorités environnementales allemandes qui les ont autorisées, sont au moins aussi sensibles que les nôtres. Cela fait donc 20 ans et ce sont 60 cavernes. C'est connu, allez voir sur Internet. Nous connaissons bien ce projet parce qu'e nous sommes investisseur. Et je voudrais revenir sur ce qu'a dit monsieur : tout ce que l'on trouvera qui nous permettra de diminuer nos rejets de saumure en mer, nous le favoriserons bien entendu. C'est pour cela que nous avons une convention avec la Chambre de commerce et d'industrie pour étudier les possibilités de valorisation de la saumure. Nous sommes persuadés que nous arriverons à trouver des idées, pour commencer avec les industriels salins proches du projet de Pouillon, avec lesquels nous sommes déjà en discussion. C'est vrai que les quantités sont tellement importantes qu'un seul industriel ne peut pas tout prendre, mais il y aura d'autres industriels, je pense, qui trouveront des débouchés intéressants pour cette saumure. Grégoire RICHEZ a parlé tout à l'heure d'idées qui sont en train de se développer, donc nous faisons appel à toute la créativité des Landais qui ont aussi le sens de l'industrie, ils l'ont montré pour développer des emplois, et des emplois pour les plus jeunes, je pense, on avait un jeune garçon de cinquième dans la salle, il faut... Il n'y a pas que le tourisme, il y a aussi l'industrie qui permet de développer des emplois et de développer une région. Et un projet comme celui-là permet de développer des projets industriels sur la valorisation de ce produit, j'en suis persuadé.

Claire de LOYNES

La parole est dans la porte, monsieur à l'écharpe rouge, et ensuite, le monsieur au quatrième rang, au coin.

Roland LEGROS

Bonjour ! Donc, Monsieur LEGROS, les Amis de la terre.

Cela fait plusieurs fois que j'interviens dans différents débats. Nous en sommes maintenant, Les Amis de la terre, au départ, on n'était ni pour ni contre ce projet. Bon, on voulait voir, on a vu. Nous sommes maintenant résolument opposés pour tout un tas de raisons.

D'abord, la pertinence économique n'a jamais été démontrée. Vous nous dites : « on va stocker du gaz pour faire tourner des centrales de cogénération ». Moi, je veux bien. Le problème, c'est que vous n'avez pas été capable de nous indiquer où étaient ces centrales, il faut qu'elles soient à proximité quand même. Vous ne savez pas où elles sont, et on sait très bien qu'on connaît le nombre de centrales qui vont être déployées d'ici 2020, et a priori, il n'y en aurait plus après d'après les études du Gouvernement.

Ensuite, nous nous posons la question de savoir s'il est pertinent de stocker du gaz dans les Landes, sachant que nous avons déjà 25 % de stockage dans les Landes, entre Izaute, qui est à cheval sur les Landes et le Gers, et Lussagnet. Nous savons que Lussagnet a une extension, actuellement, qui correspond à peu près à ce que vous voulez faire. Izaute derrière a cinq fois cette extension possible. TIGF nous a expliqué qu'il n'était pas question ni envisageable de faire cette extension parce que le besoin n'y était pas. Il y avait également un site déplété juste à côté qui devait aussi être... qui était évalué, qui aurait pu être fait mais il ne sera pas fait, toujours par TIGF pour la même raison. Et puis, vous nous dites, bien sûr, mais vous comprenez que les cavités salines, cela permet de recracher le gaz beaucoup plus vite. Bon. Ce à quoi TIGF répond : « Oui, on sort plus vite le gaz des cavités salines

parce qu'il y a plus de pressions », mais nous, nous corrigeons le tir en multipliant les puits. Vous aurez trois ou quatre puits puisque vous avez travaillé par cluster de Troyes. Izaute et Lussagnet, c'est chaque fois 14 puits, donc l'un compense l'autre. Et puis, ensuite, il y a des gens chez nous qui ont été à Manosque, et là, ils ont appris avec surprise qu'il y a un projet d'extension actuellement à Manosque qui est en train de se faire, mais que derrière, ils avaient aussi, si j'ai bien compris, des autorisations d'extension. Et ces autorisations d'extension, ils ne les feront pas a priori parce que le besoin ne se fait pas sentir. Donc, côté économique, pour nous, il n'y a pas de besoin de stocker ce gaz, ici, surtout ici dans le coin. Ensuite, nous avons un énorme problème que nous avons soulevé sur le diapir. Nous avons trouvé une étude du BRGM qui a vraisemblablement été commanditée à l'époque par GDF, du temps où ils étaient chez vous. Cette étude du BRGM, elle explique que les diapirs aquitains le moins mauvais, c'était celui que vous avez choisi, mais qu'ils avaient d'énorme doute sur la qualité de ce diapir et sur son homogénéité. Il y a un effet de clivage, bon, je ne vais pas détailler, je renvoie l'étude qui est trouvable sur Internet, et le BRGM indiquait qu'il fallait faire plusieurs forages pour vérifier la qualité de ce diapir.

Or, vous, vous ne nous donnez des informations que sur un forage. Donc, nous allons demander, vraisemblablement, à ce qu'il y ait une étude complémentaire sur la qualité de ce diapir. De plus, quand vous évacuez de la saumure, on parle beaucoup de saumure, mais d'après les résultats de votre unique puits, il y aurait à peu près entre 90 et 95 % de sel. Bon, cela, c'est normal. Mais il y a derrière tout un tas d'autres produits, en particulier, il y a vraisemblablement des argiles. Ce qui veut dire que vous allez rejeter et c'est 800 000 tonnes de saumures par an ; 10 % de 800 000 tonnes, cela fait quand même quelque chose qui tourne autour de 80 000 tonnes, donc nous risquons à voir des argiles en suspension qui vont se retrouver sur les plages. Cela, vous ne voulez pas en parler, c'est votre problème. Et puis, nous avons également d'autres remarques concernant le travail de ce saumoduc. Ce saumoduc, vous nous avez dit avec... là, on a été très étonné, qu'une fois que vous ne l'utiliserez plus, il serait neutralisé.

Donc, je préviens les propriétaires qui vont être traversés, qui sont indemnisés pour les travaux, mais qui resteront propriétaires du terrain, à la fin, donc vers 2032, vous serez aussi propriétaires d'un joli tube en acier plus ou moins rouillé, plus ou moins pourri, mais vous serez propriétaire d'un tube qui restera chez vous neutralisé. Voilà donc pourquoi les Amis de la terre sont opposés maintenant à ce projet.

(Applaudissements)

Michel BELLEC

Vous avez évoqué de nombreux points que l'on retrouve dans votre cahier d'acteurs. Je vais aller rapidement parce que les réponses ont souvent été données ce soir ou dans d'autres débats. Le type de projet de stockage que nous développons n'est pas du tout le même que ceux qui sont exploités, à Izaute et Lussagnet par TIGF, ce sont des stockages qui ont un objet différent. Les stockages d'Izaute et de Lussagnet, j'en ai parlé tout à l'heure dans la présentation, c'est un stockage saisonnier, c'est-à-dire c'est du stockage été-hiver. Là, sur des stockages de gaz en cavités salines, c'est le stockage dont nous avons besoin pour de la flexibilité rapide, cela peut être week-end, jour ouvrable, même intra journalier. On stocke, on déstocke selon les besoins de pointe et de demi-pointe, cela n'a rien à voir, ce n'est pas du tout le même. Attendez, bon.

Claire de LOYNES

Non, vous attendez un micro, merci.

Claude BERNET

Monsieur a le droit d'habitude des dialogues, donc...

Roland LEGROS

Bon. Alors, je fais encore la même remarque. Je veux bien qu'on déstocke rapide mais tous ceux qui ont fait un peu d'hydraulique ou de gaz savent bien que quand on déstocke rapidement, c'est pour aller pas loin, on est d'accord. Donc, vous n'avez prévu aucune centrale de cogénération au gaz, ni en Aquitaine ni en Midi-Pyrénées. Donc, il va venir où ? Elles ne sont pas prévues, c'est l'Etat qui signe les accords de centrale puisqu'ils ont une obligation d'achat du courant. Donc, vous ne répondez pas à cette question. Vous déstockez vite, oui, mais si c'est pour envoyer en Moselle ou à Fos-sur-Mer, ils ont des stockages à côté.

Michel BELLEC

J'ai aussi répondu tout à l'heure, c'est sur l'organisation du régime gazier en France où il y a un système qui est interconnecté, qui est là pour transporter, la modulation également est transportée par le système du réseau de transport. Donc, c'est l'organisation qui est faite comme cela, la modulation est transportée par le réseau de transport. Sur les questions d'argile...

Grégoire RICHEZ

Je vais compléter sur le fait qu'il y aurait des capacités d'extension à Manosque qui ne seraient pas exploitées, si vous voulez bien m'écouter. Sur les capacités d'extension de Manosque qui ne sont pas... reprogrammées pour être mises en œuvre. Je ne suis pas sûr, cela correspond en une programmation à l'horizon 2020, qui est l'horizon de mise en œuvre du projet. C'est la nature de ce type de projet, d'être des projets d'infrastructures, qui nécessitent des temps de développement longs. Et donc, effectivement, Géosel a des capacités d'extension, il ne voit pas, à court terme, la nécessité d'étendre son stockage. Il n'est pas dit que d'ici 2020, ils ne changeront pas d'avis. Voilà ! Sur l'étude BRGM, j'aurais voulu qu'Emmanuelle WICQUART, qui a des capacités en... des compétences en géologie, puisse vous apporter des éléments de réponse. S'il vous plaît ! Merci.

Emmanuelle WICQUART

Pour ce qui est de ce rapport BRGM, ce n'est pas Gaz de France qui l'avait demandé à l'époque, c'est un rapport tout à fait indépendant qui avait été fait par le BRGM. Il est basé sur des données de puits d'une profondeur inférieure à 1 000 mètres. Notre cible est aux environs de 1 500 mètres. Donc, tout ce qui est dit dans ce rapport concerne une profondeur différente. Les données sur lesquelles nous nous sommes appuyés, comme je l'ai dit tout à l'heure à Monsieur, sont également des données sismiques que nous avons retraitées et réinterprétées, ce qui n'était pas fait dans ce rapport. Et ce que j'ai également répondu à Monsieur, c'est que nous avons foré un premier puits, et qu'un deuxième doit valider, la continuité des bandes de sel, leur qualité et l'extension du dôme de sel.

Claire de LOYNES

Bon ! Alors, nous avons...

Emmanuelle WICQUART

Mais, Monsieur, on ne peut pas être prêts sur un projet de ce genre, paf, en un claquement de doigt ! Il est besoin de confirmations. Cela, c'est tout à fait normal, et n'importe quel projet de stockage ou d'exploration a besoin de plus de données.

Claire de LOYNES

Non, non, non. Ici, au quatrième rang... Nous avons trois questions, là ! Au quatrième rang, tout à fait à droite. Ensuite, le monsieur qui lève la main, là-bas, complètement à droite, et enfin, au fond. Les trois prochaines questions, c'est cela. Allons-y !

Michel BOTELLA

Merci beaucoup. Michel BOTELLA, du département, du bord de l'Adour, Pyrénées-Atlantiques. On a le droit, on est dans les Landes ? Et entre nous, je suis de Mont-de-Marsan, alors... Et je veux défendre les Landes sans gaz. Mais je vais en préambule, Monsieur le Président, s'il vous plaît ! Dans votre présentation du débat public, vous abordez le fait que nous nous réunissons ici sous l'égide de la Loi du 27 février 2002, et Monsieur BELLEC a rappelé tout à l'heure que les grandes décisions se prenaient au Parlement, ce dont je doute quand il s'agit d'énergie. Je doute et on constate.

Alors, j'avais une question à vous poser, Monsieur le Président, c'était celle : pourquoi vous n'appliquez pas un débat public sous l'égide de la Loi du 28 février ? Là, on est sous la Loi du 27 février. Moi, je vous pose la question : pourquoi celle du 28 février ? Je vais vous faciliter la réponse, si vous me le permettez, parce que vous en parlez. Seulement à la manière dont vous en parlez, c'est dans cette petite phrase qui dit : « Ces textes reposent sur l'engagement international de la France, la Convention d'Aarhus de 1998, qui impose que « le public soit associé à l'élaboration des projets ayant un impact sur l'environnement et l'aménagement du territoire ». Mais voilà, chers citoyens et citoyennes, cela c'est une interprétation. C'est du langage enveloppant le fondement même de la Convention d'Aarhus qui dit trois points essentiels et qui pose bien à ce moment de ce débat, sur ce projet. La Convention d'Aarhus dit, qui a été ratifiée par la France, ce 28 février : « Information du citoyen ». On pourrait dire : « nous y accédons » et nous pourrions vous dire « nous vous remercions ».

Sauf que, deuxième point important, il est dit que « le citoyen doit participer au processus décisionnel du projet ». Et là, mesdames et messieurs, nous n'appliquons pas la loi. Le Gouvernement n'applique pas la loi que le Parlement a votée.

Troisièmement, il est donné... l'Etat doit donner aux citoyens une capacité, je dis cela sous la surveillance des juristes, « une capacité d'ester en justice si atteinte à l'environnement, sous-tendue à la santé ». Autrement dit, nous sommes dans un processus où, avec une telle question, nous n'avions eu qu'une réponse lors du débat, du premier débat sur la LGV, c'était à Bayonne, sur cette même question, en nous disant : « nous avons choisi le débat public et d'informations à partir de la Loi du 27 février », dont acte. Nous, on demandait celle du 28 février. D'ores et déjà, mesdames et messieurs... enfin, permettez-moi, je vous le dis parce que, par expérience, nous n'appliquons pas la loi dans ce débat public : les jeux sont faussés. La preuve, regardez ! La différence de hauteur entre les intervenants et nous.

Où est la République ? On en a parlé tout à l'heure, l'égalité. Monsieur le Président, je conçois, je conçois et je conviens. C'est quand même plus aisé. J'étais en tribune aussi, c'est plus facile, sauf que... Donc, question : la Loi du 27 février, parce que nous l'avons déjà posée en 2006, cette fois-ci, vous l'avez introduit mais vous avez masqué la réalité de la Convention d'Aarhus. Et il faudra bien que les citoyens imposent aux décideurs gouvernementaux et entreprises que ce texte, étant de portée universelle, européenne, avec le gage de l'ONU, il a sa dimension humaniste, pour faire valoir d'abord les droits du citoyen, les droits de l'homme, par rapport aux appétits des multinationales. Fuisse-t-elle EDF !

Intervenant

Bravo !

Michel BOTELLA

Si vous permettez, si j'ai... J'en aurais. Pas aussi bonne que ce qui a été posée tout à l'heure, et notamment, à notre jeune collègue, à notre futur citoyen et bravo. Mais à Monsieur d'EDF, oui, l'exercice n'est pas facile pour vous, vous êtes commandé par vos hiérarchies pour appliquer une décision qui vous a totalement échappé.

Alors, ne parlez pas, posez la question à nos députés. Qu'est-ce qu'ils ont voté dans ce projet ? Rien. Rien, si ce n'est que la France, elle est engagée sur les problèmes sur... comment dirais-je, les gaz à effet de serre et la réduction du CO₂, et des autres gaz qui les constituent, et que, ici, avec un projet rétrograde, d'une ancienne stratégie industrielle, vous n'avez pas répondu ! En tout cas, vous n'avez pas donné les éléments, beaucoup d'éléments ici. Moi, je vous le demande : quel est le bilan écologique global, actuellement, du transport du gaz liquéfié sur la planète ? Exact ! Exact ! Exact ! Et que...

Intervenant

Ce qui 02:47:43 passage inaudible en Sibérie, l'équivalent du besoin de plusieurs nations qui brûle chaque année.

Michel BOTELLA

Et à quoi contribue... Si vous me permettez, à quoi contribue ce transport du GNL, comme le pétrole, comme beaucoup de marchandises, d'ailleurs, sur les bateaux, il contribue à ce qu'on appelle l'« acidification des océans » ? Et il se trouve, je vous dirais après qui c'est, qu'une étude vient de sortir, démontrant pourquoi les anguilles et les civelles meurent ; elles n'arrivent plus à rentrer dans les estuaires, parce que l'acidification due à ces rejets en mer qui sont très importants et où l'ozone est démultiplié, alors, c'est de la chimie. C'est une grosse soupe. Mais l'impact, c'est que ces retombées acides tuent le phytoplancton qui est porteur des larves d'anguilles, tout simplement. C'est Monsieur Patrick PROUZET, chercheur de l'INRA, Saint-Pée-sur-Nivelle, notre département, le spécialiste des anguilles, qui a fait ce constat. Et il dit, lui : « Ne serait-ce que par rapport à l'alimentation humaine, par rapport aux besoins, par rapport à la pratique même de la pêche, il y aurait lieu de considérer que les rejets dans l'atmosphère des énergies fossiles devraient être pris en compte immédiatement en vue de les arrêter, et de les arrêter en concertation équilibrée avec des citoyens ». Parce que le débat sur l'énergie, cela nous intéresse ! Ce n'est pas que de vous ! Et si je vous dis que... Vous êtes allés à Manosque, vous auriez pu faire un petit pas de plus et remarquer un ouvrage d'EDF, un ouvrage remarquable, de Serre-Ponçon à Saint-Chamas. Vous avez 18 usines hydroélectriques sur une des dénivellations les plus importantes en Europe qui est exploitée ; près de 2 000 mégawatts, c'est vrai, de puissance de 2 réacteurs nucléaires, qui sont utilisés, hormis la problématique de l'étang de Berre, qui sont utilisés dans les pointes de consommation pour lequel je vous demande : pouvez-vous, EDF, nous fournir à aujourd'hui le schéma de la consommation journalière d'EDF... d'électricité, pardon, avec surtout les prix du nucléaire, du charbon, puisque vous en exploitez encore, du gaz ? Et vous verrez que cette hydraulique pour laquelle, moi, je vous dis : « Cela vaut le coup de l'applaudir », pourquoi ? Parce que cet ouvrage remarquable a été décidé, c'est un des fruits du Conseil national de la Résistance, après la guerre. Il fallait reconstruire, réaider le pays. Et l'intelligence des ingénieurs au service du pays a permis non seulement avec ces repensants d'avoir un carburant gratuit, sans dioxyde de soufre, sans déchet radioactif, et créer, du

fait, de l'irrigation de l'ordre de 120 litres/seconde tout le long du canal, a permis la richesse et le développement, en particulier dans les Bouches-du-Rhône, de l'agriculture et du maraîchage actuels. Cela, c'est une réalité d'EDF, nationalisé au service de la nation, donc au service des citoyens, et des activités et de la vie des pays. Ici, nous sommes dans un combat des multinationales. Votre hiérarchie veut vous faire jouer aux chefs de galère : « Allons-y ! » Permettez-moi de vous dire que j'en viens ; j'en viens, et du golfe de Fos et de l'étang de Berre. J'ai vu, chère Madame, le démarrage lorsqu'il s'agissait d'amener le pétrole brut à Manosque. On a vu les résultats dans l'étang de Lavalduc, on l'a laminé. C'est pour cela qu'on l'a mis dans le golfe de Fos. Je ne sais pas qu'est-ce qu'ils attendent pour laminer le golfe de Fos, cela sera difficile, mais vu l'état dans lequel il est...

Claire de LOYNES

Monsieur, je vous remercie. Il y a des questions derrière vous...

Michel BOTELLA

Cela y est ! J'ai trop insisté.

Claire de LOYNES

Il est 11 heures.

Michel BOTELLA

Donc, question sur le prix de l'électricité.

Question sur le bilan écologique global, vous nous le devez. Et Monsieur le Président, merci. Faites remonter : la loi du 27 février nous intéresse ; à ce moment-là, nous participerons. Nous aurons... J'ai un travail qui prendra le temps nécessaire pour permettre des projets industriels, et en tout cas pas celui-là. Permettez-moi de, j'avais juste un point, vous dire, je ne vais pas être technique mais les mentions ; les mentions que vous arriviez en 2012, avec un cabinet d'études comme SOGREAH, ils sont partout. Madame a cité tout à l'heure le rejet du Wharf de La Salie, vous avez en réalité les vues d'avion. Qu'est-ce que fait le panache qui ne correspond en rien aux modélisations qui avaient été arrêtées ? On va, nous, dans les Pyrénées-Atlantiques, là au sud de Biarritz, à Bidart, organiser le rejet des eaux polluées de la rivière Uhabia au large...

Claire de LOYNES

Monsieur, vous laissez un peu la place, cela fait 10 minutes. Peut-être qu'on peut passer la parole à quelqu'un d'autre.

Michel BOTELLA

Tout à fait ! Voilà !

Voilà ! C'est... On ne peut pas. Moi, je fais partie de la génération de la Cale des pêcheurs de Boucau. On vient de se prendre un arrêté inter préfectoral interdisant la commercialisation et la consommation des poissons. Fini sur l'Adour ! Comment voulez-vous qu'on vive dans un environnement malade ? C'est cela ! Alors, le Wharf de La Salie, l'Adour ?

Claire de LOYNES

On va répondre à vos questions...

Michel BOTELLA

Non, on ne peut pas accepter.

Claire de LOYNES

... et donner la parole à d'autres personnes puisque nous nous arrêtons dans 10 minutes.

Michel BOTELLA

Je vous prie de m'excuser pour la longueur.

Claire de LOYNES

Merci.

Michel BELLEC

Juste, je me permets de répondre parce que vous avez beaucoup parlé d'EDF, vous l'avez fait d'ailleurs avec beaucoup d'éloquence. Je peux vous assurer que les 160 000 agents qui travaillent à EDF sont comme vous tous dans cette salle, ils veulent aussi un environnement qui soit le plus agréable possible, qui respecte leur cadre de vie. Ils ne sont pas différents de vous, on est tous pareils. Simplement, on a une mission, c'est de fournir l'énergie dont le pays a besoin, dont on a besoin tous les jours pour vivre, pour travailler dans l'industrie, pour gagner notre vie, et que la société fonctionne. On est au service de cela, et on essaie de le faire le mieux possible. C'est vrai qu'à la création d'EDF, on a commencé par faire de l'hydraulique, et on est très fier de l'avoir fait, on continue à investir dans l'hydraulique. On a toujours des projets, il y a un grand projet qui s'appelle « le renouveau », justement, pour continuer à exploiter mieux nos installations hydrauliques. On continue aussi à mettre des moyens dans le domaine de l'hydraulique qui est essentiel à la production d'électricité en France, je le rappelle, nous sommes les premiers hydrauliciens en Europe. Mais l'hydraulique, cela ne suffit pas. A peu près toutes les installations ont été construites, tout ce qu'il était possible de construire. Et donc, il nous faut aussi de l'énergie fossile et il nous faut aussi du renouvelable, c'est ce que nous continuons à faire. Alors, simplement... Non, mais laissez-moi terminer ! Je le répète encore une fois, nous ne sommes pas une multinationale qui vient de nulle part, nous sommes EDF, c'est 83 % à l'Etat et il y a 5 ou 6 millions de petits actionnaires, peut-être comme vous dans la salle ici, qui ont des actions de l'entreprise. Mais EDF, c'est d'abord une entreprise nationale et qui est au service du bien public. Et toutes les grandes décisions d'EDF sont prises dans un Conseil d'administration, où ce sont les représentants du Gouvernement, élus par nous tous, par la représentation nationale, qui prennent les décisions.

Claire de LOYNES

Le Président de la Commission va vous répondre.

Claude BERNET

Non, un mot simplement puisqu'il est très tard pour commencer à parler de la Convention d'Aarhus.

Mais je voudrais simplement vous remercier de l'intérêt que vous portez à l'organisation du débat public.

Je n'ai qu'une réponse à vous apporter, c'est : qu'est-ce que vous croyez que nous faisons depuis trois mois et demi que d'informer le public ? Et Dieu sait que maintenant qu'il est informé, nous avons trop de monde dans nos réunions par rapport aux salles. Et deuxièmement, de consulter et de recueillir ce que le public pense, et c'est évidemment un avis très critique, de la part du projet. Et donc, le public participe de ce point de vue à la réalisation du projet, parce que tout ce que nous faisons, là, en ce moment, va se traduire dans un document, qui va ensuite être versé aux dossiers, et qui servira tant au maître d'ouvrage qu'à l'Etat, pour prendre un certain nombre de décisions dans les trois ou quatre années qui viennent. Alors, ne rejetez pas... ne dites pas qu'on n'applique pas la Convention d'Aarhus, d'ailleurs, la France est un des pays... mais je ne veux pas rentrer là-dedans.

Claire de LOYNES

La parole est à droite. Monsieur, debout. Merci.

Jean-Michel MAURESMO

Oui, bonjour !

Claire de LOYNES

Oui, il y a aussi la parole au fond là-bas, excusez-moi !

Jean-Michel MAURESMO

Donc, je me suis beaucoup exprimé, je vais essayer de parler le plus vite possible. Jean-Michel MAURESMO de Soustons.

Premièrement, j'apprécie effectivement le travail fait par la Commission nationale de débat public. Toutes les questions faites sur Internet ou en salle sont traduites des faits, j'espère qu'on aura des réponses. J'ai regardé toutes les questions en détail, jeudi soir... mercredi soir et j'en ai reposé encore quatre ou cinq autres, et il y en a déjà quatre qui sont sur la base de données CNDP. Continuez à poser des questions, tous. Si vous n'avez pas pu parler ce soir, vous pouvez le faire.

Par contre, on a parlé beaucoup de mensonges. Vous avez déjà disponibles sur le site de la CNDP des vérités. Une des grandes vérités... Moi, j'ai fait de la qualité quand j'étais chez Peugeot-Citroën à Paris, je fais de la qualité. Une des grandes vérités, elle fait peur. Aujourd'hui, l'étude de danger, qu'amenait... les premières études de danger, ce ne sont que les premières, suivent en tout point le guide de danger, de suivi des dangers, des projets de stockage souterrain, en particulier, et cela m'affole complètement, compte tenu de notre patrimoine : les pollutions du sol, la pollution des eaux ne sont pas des critères de danger pris en compte dans cette étude ; les affaissements lents, consécutifs à l'exploitation et la création de cavités, ne sont pas considérés comme des risques, ils sont donc écartés. Voilà ! Donc, cela, compte tenu de notre patrimoine : l'eau, on sait qu'on en manquera un jour, qu'on puise dans les stockages souterrains, je pense que c'est inconscient. On ne peut pas dire, d'un côté : « Je préserverai l'environnement, et de l'autre côté, je ne m'occupe pas de la pollution des eaux », qui sont forcément nécessaires. Voilà, c'est tout !

Grégoire RICHEZ

Je vais demander à Didier Mestrude, qui est notre expert risques industriels, de vous apporter des réponses sur ce... sur ce qu'est une étude de danger et ce qu'elle prend et ce qu'elle ne prend pas en compte ?

Didier MESTRUDE

Manifestement, vous m'avez reconnu. C'est bien ! Simplement, effectivement, les détails sur l'étude des, comment dire, des risques de pollution, des risques plus pointus sur les affaissements et tout, vous les verrez apparaître dans les études qu'on doit, au niveau administratif, dans les études de danger complètes. Ce que vous avez en main, par rapport au débat public, c'est déjà la grosse maille, c'est-à-dire ce qui vous donne les enveloppes majorant les études de danger. Bien évidemment, on n'a pas encore eu le temps de regarder le pouillème de pollution, ses conséquences, ses risques, ses mesures de protection et de prévention. On aurait peur de vous ennuyer à ce stade-là, parce que le projet est évolutif.

Attendez ! Cela ne sert à rien d'étudier à cette maille-là tant que le projet n'est pas certain, n'est pas précis. On tient compte des évolutions et de vos remarques.

(Passage inaudible, hors micro)

Didier MESTRUDE

D'accord. Si vous voulez. On respecte la réglementation dans les études de danger, je suis content de l'entendre, de l'avoir entendu ; et dans la réglementation, on vous impose un tas de contraintes, prouver comment vous mettez en œuvre vos équipements, vos procédés, les méthodes de prévention, de protection, et tout cela sera décrit dans les études de danger. Ce que vous avez vu, vous avez eu déjà décrit clairement en termes d'engagement d'EDF tous les grands principes pour respecter ces contraintes de prévention et de protection.

Jean-Michel MAURESMO

J'ai bien peur d'avoir lu directement ces grands principes, vous mettez : « il n'y aura pas d'étude de toxicité ; le risque toxicité et le risque pollution ne sont pas retenus pour le site de Saint-Pandelon », c'est ce que vous avez écrit déjà dans l'étude de danger, j'ai bien peur d'avoir lu une ligne en trois mots, vous êtes conformes au guide méthodologique. Prenez le temps de relire votre document, je suis désolé.

Didier MESTRUDE

Je vérifierai, c'est sûr mais...

Claire de LOYNES

Alors, on vous répondra sur le.... Nous, il nous reste cinq minutes pour deux questions, une au fond et une dans la fenêtre, donc deux minutes et demie pour chacun. Merci beaucoup.

Martine ALBERTIN

Je m'avance parce que sinon, je ne verrai rien.

Claire de LOYNES

Oui, oui, avancez vous, mais deux minutes et demie et deux minutes et demie pour votre camarade. Allez !

Martine ALBERTIN

Il n'y a pas de souci et je vais être très rapide. Voilà. Comme cela on me voit, parce que j'étais au fond et j'ai déjà eu du mal à avoir le micro, parce que je ne suis pas grande, donc voilà. Je suis Martine Albertin, je suis la représentante locale de Surfrider Foundation. Donc, je voudrais vous informer que nous sommes contre le projet. On ne va pas s'étaler sur les raisons, parce qu'elles ont toutes été évoquées par des personnes très compétentes ce soir, je parle du public. Et donc, c'était pour vous signaler que nous organisons un rassemblement dimanche, celui qui arrive là, le 22, sur la plage de Messanges à partir de 15 heures pour toutes les personnes qui sont contre ce projet, qui veulent s'exprimer à ce sujet, puis montrer leur mécontentement, donc voilà, c'est juste pour cela que je suis intervenue. Donc, vous êtes cordialement invités et je vous prie de bien vouloir le faire savoir. Voilà, merci !

Claire de LOYNES

Merci. La parole est dans la fenêtre, merci de lui passer le micro.

Frédéric COMPAGNON

Bonjour ! Allo ? Oui, c'est bon ! Je m'appelle Frédéric COMPAGNON, je suis surfeur professionnel, je suis né ici, je connais cette région, j'ai grandi ici. Et quand j'étais petit, il y avait plein de poissons, il y avait des soles, il y avait des petits poissons en surface bleus que je m'amusais à attraper avec des épuisettes, et tout cela, cela a disparu. Il n'y a plus de sole, on ne les voit plus dans le sable, il y a plein d'animaux qui ont disparu, les puces de mer. Et je voudrais savoir quand c'est qu'on va arrêter de faire ces bêtises, quoi, et quand c'est que les gens qui sont là avec des projets pareils vont se rendre compte de ce qui se passe, pensent à leurs enfants, s'ils en ont.

Je voudrais aussi voir avec Madame la géologue et Monsieur des Amis de la Terre et Monsieur au fond là-bas, voilà, en fait. Monsieur des Amis de la Terre dit qu'on va donc retirer 80 % de sels et 20 % de sédiments, apparemment de l'argile. Donc, je voudrais demander à Madame la géologue si c'est bien exact. Oui, d'accord. Alors, je voudrais demander au monsieur qui est au fond à qui, tout à l'heure, on a posé la question des rejets, de quelle couleur il serait, qu'il n'a pas voulu répondre et il a fallu que je le relance. Monsieur a dit : « Transparent ». Est-ce que qui ici a déjà vu de l'argile transparente ? Alors, je voudrais savoir comment on peut écouter un débat objectivement si des messieurs comme... le monsieur qui est au fond et qui nous répond à des questions nous fait croire que l'argile est transparente, on va où là ? Rien que de l'eau salée on la prend et qu'on la remue fort comme cela, déjà ce n'est plus transparent. Alors, rien que de l'eau salée déjà qui arrive sous pression, déjà elle ne sera pas transparente, elle sera plein d'air à l'intérieur, donc elle ne sera déjà pas transparente. Alors, si on remue 20 % d'argile, comment on arrive à une solution transparente ? Monsieur, je voudrais une réponse, parce que je ne comprends pas, je n'ai pas fait de chimie ni rien et...

Claire de LOYNES

Madame va vous répondre si on lui passe un micro.

Emmanuelle WICQUART

Oui. J'ai entendu derrière, enfin, moi, je n'ai rien répondu. Une partie des insolubles qui sont présents dans le sel, donc par définition, ne vont pas se dissoudre, mais vont plutôt tomber au fond de la cavité que repartir avec la saumure dans l'océan, la gravité. Et il y a de plus un filtre avant le...

Intervenant

C'est le contraire de ce que vous disiez dans votre texte ; c'est le contraire de ce que vous exprimez, c'est le contraire de ce que vous expliquez dans le texte.

Emmanuelle WICQUART

Monsieur, je n'ai rien écrit et je vous prie de ne pas m'insulter. OK ?

Claire de LOYNES

Merci de laisser finir la personne qui a la parole, merci beaucoup.

Emmanuelle WICQUART

Et il y a ensuite avant le rejet de la saumure dans l'océan des filtres, ne croyez pas qu'on rejette comme cela sans aucune précaution aux filtrations, la saumure. Alors, concernant la couleur, je suis tout à fait d'accord avec toi, je dirais plutôt qu'incolore un peu gris le sel, légèrement, légèrement grisé, enfin, voilà, on joue sur les mots, la saumure n'a pas de couleur et vous n'allez pas avoir une eau boueuse, il n'y a pas... on parle des argiles, mais cela ne va pas se dissoudre ; vous n'allez pas avoir de la boue qui va se rejeter dans l'océan, si c'est là votre idée des 20 % que j'entends.

Claire de LOYNES

Voilà ! Alors, je voulais vous dire que l'ensemble des questions écrites que j'ai là seront toutes enregistrées, celles qui indiquent qu'elles sont contre le projet seront enregistrées aussi. Il sera répondu à toutes les questions précises quand nous avons bien entendu le nom de la personne et son mail ou son adresse postale. Donc, vous aurez dans les jours suivants avant la fin du débat une réponse, quand il y a une question précise, à la question que vous posez. Maintenant, le débat est clos, cela fait plus de trois heures que nous sommes ensemble et nous devons cesser.

Claude BERNET

Voilà ! Je voulais renouveler mes excuses aux personnes qui ont attendu dehors, nous ne pouvions pas faire autrement ce soir, il n'y avait pas d'autre salle disponible à Saint-Vincent-de-Tyrosse, et en tout cas, la salle d'Habas me dit-on contient 300 places.

Intervenant

Juste, on a fait préparer une soupe chaude pour ceux qui sont restés dans le froid-là.

Intervenant

Messieurs, Dames, ne partez pas trop vite, vous avez une soupe chaude à la sortie de la pièce-là, il y a des gens qui ont eu froid et cela permettra peut-être de continuer un petit peu le débat, de signer des pétitions et de... comme vous voyez, de devoir rentrer à la maison, aller se coucher, 11 heures, c'est fini. Merci.

